

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 02 AVRIL 2026

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Virginie FEYBESSE, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Sandrine LAGNEAU, Florian ROUME, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG (donne procuration à Clément CAMBIER du point n°1 au point n°5, présente du point n°6 au point n°20), David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents :

Représentée par pouvoir : Manon REIG (du point n°1 au point n°5)

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jaouad MARBOH

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Jaouad MARBOH ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2026.

Adopté à l'unanimité

2. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

David Alexandre LE GALL estime que la proposition de délégation est trop large (emprunt, préemption...) et contrevient au débat démocratique, en retirant au conseil municipal son pouvoir de décision et de contrôle.

M. le Maire lui répond que les élus sont concernés et concertés durant l'exercice du mandat. Il rappelle que chacun des élus de la majorité bénéficie d'une délégation.

Sur la question de l'emprunt évoquée par David Alexandre LE GALL, M. le Maire attire l'attention sur la baisse de la somme pouvant être empruntée par décision du Maire, qui passe de 5 à 4 millions d'euros, et rappelle que la ville y a très peu recours.

Après en avoir délibéré,

DELEGUE à M. le Maire les compétences suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;

3° Procéder, dans la limite de 4 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions et limites suivantes :

1. Emprunts correspondants au 1A de la charte Gissler à savoir emprunts avec des indices de la zone Euro et dont la structure est la suivante :
 1. Taux fixe simple.
 2. Taux variable simple.
 3. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.
 4. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).
 5. Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2. La durée des emprunts ne pourra excéder 30 ans.
3. Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 50 000 € par emprunt.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° Exercer, au nom de la commune, à hauteur de 1,5 millions d'euros, par bien préempté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : Agir par tout moyen de droit, y compris amiable, et devant toutes les juridictions (françaises, étrangères, européennes ou internationales) au nom de la commune, et d'intenter les actions en justice dans les intérêts de la commune en défense, en demande (y compris le désistement) pour l'ensemble du contentieux communal et notamment dans le cadre de la protection de la commune envers ses agents et ses élus y compris la constitution de partie civile en première instance, en appel ou en cassation. De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros;

18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base maximale de 2 millions d'euros ;

21° Exercer en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 800 000 euros par bien préempté, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions lorsque le montant de la subvention demandée par organisme n'excède pas 100 000 euros et dans les conditions suivantes :

- La délégation couvre la demande de la subvention, la validation de l'opération pour laquelle la subvention est demandée, la validation du plan de financement relatif à l'opération pour laquelle la subvention est demandée ainsi que la signature de tout document relatif à la demande de subvention.
- La délégation ne s'applique pas lorsque l'organisme auprès duquel la subvention est demandée est l'Etat ;

27° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

30° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 200 euros conformément au décret n°2026-118 du 20 février 2026. Il est rendu compte au moins une fois par an de ces décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission.;

31° Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code. La décision octroyant mandat spécial devra notamment préciser les noms et prénoms des élus concernés, l'objet du mandat spécial, sa durée et le lieu du déplacement, le remboursement des frais afférents.

DECIDE que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation pourront être signées par un Adjoint ou Conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

DECIDE qu'en cas d'empêchement ou d'absence du maire, ces décisions seront prises par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau. Elles seront signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal désigné par arrêté.

RAPPELLE que M. le Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises sur le fondement de ces compétences.

Adopté à la majorité

3 voix contre (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)

3. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CREE les commissions municipales suivantes :

COMMISSIONS MUNICIPALES	NOMBRE DE MEMBRES
Commission Finances et développement durable	9 membres titulaires
Commission Politique de la ville et jeunesse	9 membres titulaires
Commission Urbanisme et aménagement du territoire	9 membres titulaires
Commission Sécurité et circulation	9 membres titulaires
Commission Education, périscolaire, petite enfance et santé	9 membres titulaires
Commission Animation, fêtes et marchés	9 membres titulaires
Commission Culture	9 membres titulaires
Commission Sport	9 membres titulaires

Adopté à l'unanimité

4. ELECTION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE les élus au sein des commissions municipales, comme suit :

COMMISSION FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Stéphane GARCIA

Cindy CLOP

Emmanuelle ROCA

Cyrille GAILLARD

Thierry REYNIER

Clément CAMBIER

Patricia COURTIER

Fabien PAILLOUX

David BELLUCCI

Adopté à l'unanimité

COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET JEUNESSE

Bernard RIGEADE

Cindy CLOP

Manon REIG

Christelle PEPIN

Jaouad MARBOH

Emmanuelle ROCA

Florian ROUME

Frédéric AULAS
David BELLUCCI

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-François LAPORTE
Cyrille GAILLARD
Stéphane PUIG
François KOENIG
Sylviane FERRARO
Sylvie CORDIER
Virginie FEYBESSE
Frédéric AULAS
David Alexandre LE GALL

Adopté à l'unanimité

COMMISSION SECURITE ET CIRCULATION

Fabien PAILLOUX
Thierry ROUX
Cindy CLOP
Thierry REYNIER
François KOENIG
Florian ROUME
Magali CHARMET
Clément CAMBIER
David Alexandre LE GALL

Adopté à l'unanimité

COMMISSION EDUCATION, PERISCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET SANTE

Christelle PEPIN
Manon REIG
Evelyne MATHERON
Dominique ATTUEL
Virginie BARRA
Magali CHARMET
Bernard RIGEADE
Sandrine LAGNEAU
Nathalie EYMARD WILSON

Adopté à l'unanimité

COMMISSION ANIMATION, FETES ET MARCHES

Christian RIOU
Thierry ROUX
Manon REIG
Virginie BARRA
Vanessa ONIC
Virginie FEYBESSE
Frédéric AULAS
Sylvie CORDIER
Nathalie EYMARD WILSON

Adopté à l'unanimité

COMMISSION CULTURE

Jacqueline DEVOS
Sandrine LAGNEAU
Evelyne MATHERON
Dominique ATTUEL
Virginie BARRA
Vanessa ONIC
Sylvie CORDIER
Clément CAMBIER
David BELLUCCI

Adopté à l'unanimité

COMMISSION SPORT

Jaouad MARBOH
Emmanuelle ROCA
Thierry ROUX
Frédéric AULAS
Stéphane PUIG
Florian ROUME
Christian RIOU
Magali CHARMET
David Alexandre LE GALL

Adopté à l'unanimité

5. DESIGNATION DES ELUS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée,

DESIGNE les élus qui représenteront la ville au sein des organismes extérieurs, comme suit :

ASA DE GRANGE NEUVE

Thierry ROUX (Titulaire)
Vanessa ONIC (Suppléante)

Adopté à l'unanimité

ASA DE L'OISELAY

Thierry ROUX (Titulaire)
Vanessa ONIC (Suppléante)

Adopté à l'unanimité

ASA LES CANAUX DE LA PLAINE D'AVIGNON

Thierry ROUX (Titulaire)
Vanessa ONIC (Suppléante)

Adopté à l'unanimité

ASSER

Jaouad MARBOH (Titulaire)
Frédéric AULAS (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

ASSOCIATION SORGO FOUREST

Dominique ATTUEL

Adopté à l'unanimité

CENTRE DE LOISIRS CASEVS

Virginie BARRA
Virginie FEYBESSE
Manon REIG
Sandrine LAGNEAU
Frédéric AULAS
Christian RIOU

Adopté à l'unanimité

CNAS

Patricia COURTIER

Adopté à l'unanimité

COMITE DE GESTION PISCICOLE

François KOENIG
Thierry REYNIER

Adopté à l'unanimité

COMITE DE JUMELAGE

Frédéric AULAS
Magali CHARMET
Manon REIG
Jaouad MARBOH
Clément CAMBIER
Evelyne MATHERON

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

Bernard RIGEADE

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE DIDEROT ET SES

Sylvie CORDIER (Titulaire)
Stéphane PUIG (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE MARIE RIVIER

Sylvie CORDIER (Titulaire)
Virginie BARRA (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE VOLTAIRE

Sylvie CORDIER (Titulaire)
Virginie FEYBESSE (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE

Sylvie CORDIER (Titulaire)
Jaouad MARBOH (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE BECASSIERES (MATERNELLE)

Jaouad MARBOH (Titulaire)

Virginie BARRA (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE BECASSIERES (PRIMAIRE)

Sylvie CORDIER (Titulaire)

Virginie BARRA (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE ELSA TRIOLET

Cindy CLOP (Titulaire)

Virginie FEYBESSE (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE FREDERIC MISTRAL (MATERNELLE)

Magali CHARMET (Titulaire)

Manon REIG (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE FREDERIC MISTRAL (PRIMAIRE)

Sandrine LAGNEAU (Titulaire)

Manon REIG (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE GERARD PHILIPPE

Virginie BARRA (Titulaire)

Patricia COURTIER (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE JEAN JAURES

Thierry ROUX (Titulaire)

Christelle PEPIN (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE LA PINEDE

Frédéric AULAS (Titulaire)

Christelle PEPIN (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE LE PARC

Jacqueline DEVOS (Titulaire)

Thierry ROUX (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE MAILLAUDE

Clément CAMBIER (Titulaire)

Manon REIG (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE MARIE RIVIER

Sylvie CORDIER (Titulaire)
Evelyne MATHERON (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

CONSEIL D'ECOLE SEVIGNE

Christelle PEPIN (Titulaire)
François KOENIG (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

ECLA

Christelle PEPIN
Jacqueline DEVOS
Christian RIOU
Magali CHARMET
Sylvie CORDIER
Evelyne MATHERON
Virginie BARRA

Adopté à l'unanimité

ELUS POUR AGIR

Stéphane GARCIA
Cyrille GAILLARD

Adopté à l'unanimité

MISSION LOCALE GRAND AVIGNON

Bernard RIGEADE

Adopté à l'unanimité

PREVENTION ROUTIERE

Fabien PAILLOUX

Adopté à l'unanimité

RELAIS PETITE ENFANCE

Christelle PEPIN
Vanessa ONIC

Adopté à l'unanimité

RESIDENCE AIME PETRE

Thierry LAGNEAU (Président)
Sylviane FERRARO (Titulaire)
Sandrine LAGNEAU (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Manon REIG

SACICAP VAUCLUSE

François KOENIG

Adopté à l'unanimité

SEM

Cyrille GAILLARD
Thierry ROUX

Emmanuelle ROCA

Adopté à l'unanimité

SPL

François KOENIG

Adopté à l'unanimité

SYNDIC COPROPRIETE 26-30 RUE DES REMPARTS

François KOENIG (Titulaire)
Jean-François LAPORTE (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

SYNDIC COPROPRIETE GRIFFONS

François KOENIG (Titulaire)
Jean-François LAPORTE (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

SYNDIC COPROPRIETE L'ETOILE

François KOENIG (Titulaire)
Jean-François LAPORTE (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

SYNDIC COPROPRIETE L'ILLOT DU MOULIN

François KOENIG (Titulaire)
Jean-François LAPORTE (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

SYNDIC COPROPRIETE VILLAGE ERO

Cyrille GAILLARD (Titulaire)
Christian RIOU (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

SYNDIC COPROPRIETE 168 COURS DE LA REPUBLIQUE

François KOENIG (Titulaire)
Jean-François LAPORTE (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET VALORISATION FORESTIERE

Jean-François LAPORTE (Titulaire)
Thierry REYNIER (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

6. MODALITES D'ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

FIXE les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis comme suit :

- le dépôt des listes devra intervenir au plus tard le 20/04/2026 à midi auprès du Directeur Général des Services, en vue de l'élection lors de la prochaine réunion du conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

7. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SORGUES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

FIXE à 16 le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du CCAS

Adopté à la majorité

3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)

8. ELECTION DES ADMINISTRATEURS SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SORGUES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE qu'une seule liste a été déposée, comme suit :

Thierry LAGNEAU
Sylviane FERRARO
Sandrine LAGNEAU
Dominique ATTUEL
Vanessa ONIC
Virginie FEYBESSE
Clément CAMBIER
Patricia COURTIER

DESIGNE Jaouad MARBOH et Manon REIG comme assesseurs,

PROCEDE aux opérations de vote au scrutin secret,

PROCEDE au dépouillement des bulletins de vote immédiatement après le vote du dernier conseiller,

CONSTATE les résultats suivants :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3
- e) Nombre de suffrages exprimés : 30
- f) Majorité absolue : 16

Liste présentée par Thierry LAGNEAU : 30 suffrages

PRECISE que les bulletins déclarés blancs ont été annexés au procès-verbal d'élection,

ELIT administrateurs du CCAS :

Thierry LAGNEAU
Sylviane FERRARO
Sandrine LAGNEAU
Dominique ATTUEL
Vanessa ONIC
Virginie FEYBESSE
Clément CAMBIER
Patricia COURTIER

9. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DES MEMBRES ET ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE, parmi les membres du conseil municipal :

Thierry LAGNEAU

Stéphane GARCIA

Sylviane FERRARO

Jacqueline DEVOS

Jean-François LAPORTE

Sylvie CORDIER

Thierry REYNIER

Frédéric AULAS

David Alexandre LE GALL

DESIGNE, parmi les représentants des associations locales :

Alain BEAUVARD, Président du Tennis Club Sorguais

Serge HURARD, Président de CAP Sorgues

ADOPTE le règlement intérieur

Adopté à l'unanimité

10. DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES AUTHENTIQUES PASSES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Stéphane GARCIA, 1^{er} adjoint, en vue de signer pour le compte de la commune tout acte authentique passé en la forme administrative

Adopté à l'unanimité

11. CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS ET ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

FIXE la composition de la commission de contrôle des délégués de services publics comme suit :

- Le Président, Monsieur Thierry LAGNEAU

- 8 titulaires membres du conseil municipal

CONSTATE après enregistrement des candidatures, que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE les membres de la commission de contrôle des délégués de services publics :

Thierry LAGNEAU

Stéphane GARCIA

Sylviane FERRARO

Jacqueline DEVOS

Jean-François LAPORTE

Sylvie CORDIER

Cyrille GAILLARD

Sandrine LAGNEAU

David Alexandre LE GALL

ADOPTE son règlement intérieur

Adopté à l'unanimité

12. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE Fabien PAILLOUX pour remplir le rôle de "correspondant défense"

Adopté à l'unanimité

13. DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE pour la commission de suivi des sites EURENCO et CAPL :

- Cyrille GAILLARD (Titulaire)
- Emmanuelle ROCA (Suppléante)

DESIGNE pour la commission de suivi de site SUEZ RV ENERGIE:

- Cyrille GAILLARD (Titulaire)
- Emmanuelle ROCA (Suppléante)

Adopté à l'unanimité

14. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

David BELLUCCI évoque la commission d'accessibilité, mentionnée dans le règlement intérieur mais qui n'a pas été créée par la ville. Il rappelle qu'elle existe au sein de la communauté d'agglomération, mais qu'elle se réunit peu. Il déplore l'absence d'état des lieux ou de rapport relatif à l'accessibilité du territoire communal.

M. le Maire lui rappelle que c'est à la CASC que revient la compétence de mettre en place cette commission, et que malgré l'absence d'une commission communale, la ville fait tout son possible pour mettre les bâtiments communaux en accessibilité.

David BELLUCCI félicite la municipalité pour ce qui est fait en la matière mais estime que ce qui compte c'est le respect de la loi.

M. le Maire affirme que la ville peut être fière de son bilan en matière d'accessibilité.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal

Adopté à la majorité

3 voix contre (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)

FINANCES

15. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le règlement budgétaire et financier.

DIT que les modifications au présent règlement et qui sont du champ de compétence de la ville seront apportées par délibération du Conseil Municipal.

PRÉCISE que le présent règlement est valable pour la durée de la mandature des élus.

Adopté à l'unanimité

16. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

17. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus

ACTE le modèle d'état de frais afférent au remboursement des frais de déplacement des élus

Adopté à la majorité

3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)

18. FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité ;
- D'adapter la formation aux fonctions exercés et conforme aux orientations suivantes : Formations à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.) ; Formations en lien avec les compétences de la Ville de Sorgues ; Formations favorisant l'efficacité personnelle telles que : prise de parole en public, négociation, gestion des conflits, expression face aux médias, informatique, bureautique, etc.
- D'imputer au budget de la ville (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) une enveloppe budgétaire de 10 000 € consacrée chaque année à la formation des élus (formation et frais de déplacement).
- D'annexer chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants:

Agrément des organismes de formations,
Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement,
Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.

Adopté à l'unanimité

19. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues et ce à compter de la date de la délibération ayant le caractère exécutoire.

Adopté à la majorité

3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)

20. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

MAJORATION CHEF LIEU DE CANTON

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des indemnités avec majoration tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues et ce à compter de la date de la délibération ayant le caractère exécutoire.

Adopté à la majorité

3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)

Le Maire

Sorgues, le

Thierry LAGNEAU

Le secrétaire de séance

Jaouad MARBOH

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

AVRIL 2026

Le présent règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Sorgues.

TITRE I : OBJET ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Article 1 – Rôle de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément aux articles L1414-2 et L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est chargée :

- de choisir l'attributaire pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article L. 2124-1 du Code de la Commande Publique. Toutefois, conformément à l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas d'urgence impérieuse le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la Commission d'Appel d'Offres.
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui sont soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est une instance à caractère permanent pour toute la durée de la mandature qui sera réunie en fonction des besoins.

Article 2 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres

- Membres à voix délibérative

Conformément à l'article L.1411-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

- Membres à voix consultative

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la Commission d'Appel d'Offres, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent également participer à la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative, des personnes ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, au moment de la convocation, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

- Secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres (sans droit de vote)

Le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres est assuré par un service administratif de la Ville de Sorgues qui est chargé :

- d'organiser la convocation des membres de la commission,
- d'établir le procès verbal des séances.

- Confidentialité :

Les membres de la commission sont tenus au secret : leur devoir de réserve s'étend à l'ensemble des informations dont ils sont destinataires et aux débats auxquels ils participent.

La fonction de membre de la commission est incompatible avec celle de prestataire direct ou indirect.

Article 3 – Remplacement d'un membre titulaire

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. La titularisation d'un membre suppléant de la commission après la démission d'un membre titulaire n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la commission ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, c'est-à-dire lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

TITRE II : FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Article 4 – Convocation et ordre du jour

La convocation est adressée par le service en charge du secrétariat de la commission par courrier, courriel ou fax à chaque participant au moins **cinq jours francs** avant la date de la séance.

La convocation mentionne l'ordre du jour.

L'assiduité aux commissions est la garantie d'un bon fonctionnement. Les membres de la commission sont donc invités à y participer activement. En cas d'empêchement, ils doivent en aviser le secrétariat de la commission par tout moyen.

Article 5 – Quorum

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée, sans condition de délai. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Article 6 – Débat et Vote

Les séances de la commission ne sont pas publiques.

Les débats sont organisés par le président de la Commission.

Les membres à voix délibérative participent à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres à voix consultative émettent des avis et apportent leur contribution sur les discussions permettant de conclure au choix de l'attributaire.

Les votes sont faits à main levée, par vote : pour, contre ou abstention.

L'attribution du marché doit être approuvée à la majorité des votants.

En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Article 7 – Procès Verbal

Chaque réunion de la Commission fait l'objet d'un procès verbal de séance. Ce procès verbal est établi par le secrétariat de la Commission.

Le procès verbal est daté et signé par les membres ayant voix délibérative.

Article 8 – Modification et application du règlement

Toute modification du présent règlement relève de la compétence du conseil municipal.

Le présent règlement est applicable dès que la délibération du conseil municipal l'adoptant sera exécutoire.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2025

CESSIONS

REFERENCES CADASTRALES DU BIEN	ADRESSE	NATURE DU BIEN	VENDEUR	ACQUEREUR	CONDITIONS DE LA VENTE	PRIX DE CESSION
AK 235	317, Route de Chateauneuf du Pape	Maison à usage d'habitation	Commune de Sorgues	Jordan TEBOUL et Fatoumata BAH	Amiable	170 000,00 €
EA 105	Lieu dit Lou Pouli Camen	Ancien chemin rural	Commune de Sorgues	Eurenco France SAS	Echange	14 900,00 €
BO 92	Boulevard Salvador Allende	Terrain à bâtir en nature de landes	Commune de Sorgues	SCI Duillard	Amiable	150 000,00 €

ACQUISITIONS

REFERENCES CADASTRALES DU BIEN	ADRESSE	NATURE DU BIEN	VENDEUR	ACQUEREUR	CONDITIONS DE LA VENTE	PRIX DE VENTE
CW 160	Impasse des Poudriers	Parcelle de voirie	Eurenco France SAS	Commune de Sorgues	Echange	317,00 €
DB 135 à 140, 144, 149 et 155	Allée des Saules	Ensemble de voiries				1 472,00 €
CW 20	Le Gros Clapier	Parcelle de terrain en nature de bois				1 505,00 €
CW 218	Allée de la Lautière	Terrain de football				9 645,00 €
CW 71	Le Gros Clapier	Parcelle de terrain				1 961,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	11 appartements et 10 caves	Abdelkrim et Zorha MORCHID	Commune de Sorgues	Amiable	203 500,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	1 appartement et 1 cave	Fatna MORCHID	Commune de Sorgues	Amiable	19 547,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	2 appartements, 1 cave et 1 cellier	Zoubida MORCHID	Commune de Sorgues	Amiable	37 147,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	1 appartement et 1 cellier	Naima MORCHID	Commune de Sorgues	Amiable	19 547,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	2 appartements et 2 celliers	Hamida BENTALEB et Kheira KOUADRI-AICHOUCHE	Commune de Sorgues	Amiable	39 094,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	2 appartements et 2 celliers	Boutiflis AOUN et Aicha DIAF	Commune de Sorgues	Amiable	39 094,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	1 appartement	Eliane ROCCI et Gérard BARREME	Commune de Sorgues	Amiable	17 600,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	1 appartement	Marie-Louise GOURGEON	Commune de Sorgues	Amiable	17 600,00 €
BB 119 et 24, DV 47, 48 et 53	Résidence Les Griffons	3 appartements et 1 cellier	Hamid LOUNISSA et Khedidja BOUSAFSAFA	Commune de Sorgues	Amiable	57 000,00 €
AH 144, 187, 188, 428 et 432	Chemin de Fatoux	Parcelles de terre	Société Francelot SAS	Commune de Sorgues	Amiable	5 000,00 €
AE 131 et 138	Lotissement les Romarins	Parcelles à usage de voirie et espaces communs	Syndicat de copropriétaires Lotissement les romarins	Commune de Sorgues	Gratuite	Valeur estimée de 150 €
DN 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165 et 167	Impasse Denis Soulier	Parcelle de terre à usage de chemin	Copropriétaires	Commune de Sorgues	Gratuite	Valeur estimée de 150 €
AK 18	Impasse Jas de la Grangeneuve	Voirie et espaces communs du lotissement	Copropriétaires	Commune de Sorgues	Gratuite	Valeur estimée de 150 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700187

POSTE COMPTABLE : 084023 SGC MONTEUX

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 645 303,90	31 285 461,47	50 930 765,37
	Recettes réalisées (1)	B	13 322 763,72	28 928 081,99	42 250 845,71
	Restes à réaliser	C	1 039 198,08	0,00	1 039 198,08
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 865 525,86	32 759 827,03	46 625 352,89
	Dépenses réalisées (1)	E	7 447 411,01	27 241 263,26	34 688 674,27
	Restes à réaliser	F	1 232 995,30	0,00	1 232 995,30
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	5 875 352,71	1 686 818,73	7 562 171,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 779 778,04	1 474 365,56	-4 305 412,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	95 574,67	3 161 184,29	3 256 758,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-193 797,22	0,00	-193 797,22
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-98 222,55	3 161 184,29	3 062 961,74

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 232 995,30
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 593,94
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	45 694,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	500 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	666 707,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 039 198,08
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 039 198,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	338 135,18	82 107,66	24,28	45 694,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	719 000,00	200 000,00	27,82	500 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 839 001,62	2 946 111,34	60,88	666 707,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 297 792,16	2 962 994,18	89,85	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 193 928,96	6 191 213,18	67,34	1 212 401,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 394 197,56	115 976,42	3,42	20 593,94
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	806 481,34	803 204,10	99,59	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000,00	840,00	5,60	0,00
Total des dépenses financières		4 215 678,90	920 020,52	21,82	20 593,94
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 409 607,86	7 111 233,70	53,03	1 232 995,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	196 118,00	151 844,05	77,42	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	259 800,00	184 333,26	70,95	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		455 918,00	336 177,31	73,74	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		13 865 525,86	7 447 411,01	53,71	1 232 995,30
001 Solde d'exécution négatif reporté		5 779 778,04			
Total des dépenses de la section d'investissement		19 645 303,90	7 447 411,01		1 232 995,30

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 590 721,02	1 226 790,43	77,12	1 039 198,08
16	Emprunts et dettes assimilées	3 523 591,88	2 011 699,72	57,09	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 949 638,02	7 882 774,85	99,16	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 233 950,92	11 121 265,00	84,04	1 039 198,08
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	4 423 557,98			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 727 995,00	2 017 165,46	116,73	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	259 800,00	184 333,26	70,95	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		6 411 352,98	2 201 498,72	34,34	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		19 645 303,90	13 322 763,72	67,82	1 039 198,08
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		19 645 303,90	13 322 763,72		1 039 198,08

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	6 318 181,68	5 336 820,12	272 310,31	5 609 130,43	88,78	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	15 783 900,00	15 316 894,96	0,00	15 316 894,96	97,04	0,00
014	Atténuations de produits	333 435,00	333 426,00	0,00	333 426,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 974 510,00	3 783 974,03	9 455,40	3 793 429,43	95,44	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		26 410 026,68	24 771 115,11	281 765,71	25 052 880,82	94,86	0,00
66	Charges financières	129 647,37	127 647,37	0,00	127 647,37	98,46	0,00
67	Charges spécifiques	60 000,00	35 027,65	0,00	35 027,65	58,38	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	8 600,00	8 541,96	0,00	8 541,96	99,33	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		26 608 274,05	24 942 332,09	281 765,71	25 224 097,80	94,80	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	4 423 557,98					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	1 727 995,00	2 017 165,46	0,00	2 017 165,46	116,73	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		6 151 552,98	2 017 165,46	0,00	2 017 165,46	32,79	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		32 759 827,03	26 959 497,55	281 765,71	27 241 263,26	83,15	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		32 759 827,03	26 959 497,55	281 765,71	27 241 263,26		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	105 000,00	149 711,93	0,00	149 711,93	142,58	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 362 540,00	1 347 942,92	67 775,80	1 415 718,72	103,90	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 160 283,00	9 347 970,00	0,00	9 347 970,00	102,05	0,00
731	Fiscalité locale	11 876 218,00	11 914 629,86	2 947,37	11 917 577,23	100,35	0,00
74	Dotations et participations	4 138 990,03	4 379 473,95	0,00	4 379 473,95	105,81	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 441 312,44	1 064 789,33	7 202,50	1 071 991,83	24,14	0,00
Total des recettes de gestion des services		31 084 343,47	28 204 517,99	77 925,67	28 282 443,66	90,99	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	493 249,66	0,00	493 249,66	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	5 000,00	544,62	0,00	544,62	10,89	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		31 089 343,47	28 698 312,27	77 925,67	28 776 237,94	92,56	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	196 118,00	151 844,05	0,00	151 844,05	77,42	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		196 118,00	151 844,05	0,00	151 844,05	77,42	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		31 285 461,47	28 850 156,32	77 925,67	28 928 081,99	92,46	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 474 365,56					
Total des recettes de la section de fonctionnement		32 759 827,03	28 850 156,32	77 925,67	28 928 081,99		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		49 860,67		49 860,67	
2031	Frais d'études		5 880,00		5 880,00	
2033	Frais d'insertion		3 859,22		3 859,22	
2051	Concessions et droits similaires		22 507,77		22 507,77	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	338 135,18	82 107,66		82 107,66	256 027,52
20422	Bâtiments et installations		200 000,00		200 000,00	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	719 000,00	200 000,00		200 000,00	519 000,00
2111	Terrains nus		13 304,18		13 304,18	
2112	Terrains de voirie		19 657,50		19 657,50	
2117	Bois et forêts		5 000,00		5 000,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		9 266,40		9 266,40	
2128	Autres agencements et aménagements		13 212,00		13 212,00	
21311	Bâtiments administratifs		43 897,02	6 248,00	37 649,02	
21312	Bâtiments scolaires		416 547,87		416 547,87	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		481 278,62		481 278,62	
21316	Équipements du cimetière		83 190,40		83 190,40	
21318	Autres bâtiments publics		192 090,43		192 090,43	
21321	Immeubles de rapport		221 506,54		221 506,54	
21328	Autres bâtiments privés		468 887,78		468 887,78	
2138	Autres constructions		6 697,64		6 697,64	
21534	Réseaux d'électrification		79 737,30		79 737,30	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		85 269,66		85 269,66	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		13 635,86		13 635,86	
21621	Biens sous-jacents		4 464,00		4 464,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21622	Dépenses ultérieures immobilisées		1 460,16		1 460,16	
21828	Autres matériels de transport		17 280,00		17 280,00	
21831	Matériel informatique scolaire		25 948,36	418,81	25 529,55	
21838	Autre matériel informatique		103 751,30		103 751,30	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		15 799,60	1 390,57	14 409,03	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		38 662,89		38 662,89	
2186	Cheptel		1 000,00		1 000,00	
2188	Autres		592 623,21		592 623,21	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 839 001,62	2 954 168,72	8 057,38	2 946 111,34	1 892 890,28
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		2 951 301,50		2 951 301,50	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		11 692,68		11 692,68	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 297 792,16	2 962 994,18		2 962 994,18	334 797,98
Total des dépenses d'équipement		9 193 928,96	6 199 270,56	8 057,38	6 191 213,18	3 002 715,78
10226	Taxe d'aménagement		115 976,42		115 976,42	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 394 197,56	115 976,42		115 976,42	3 278 221,14
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		799 681,34		799 681,34	
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 522,76		3 522,76	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	806 481,34	803 204,10		803 204,10	3 277,24
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
275	Dépôts et cautionnements versés		840,00		840,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	15 000,00	840,00		840,00	14 160,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses financières		4 215 678,90	920 020,52		920 020,52	3 295 658,38
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		13 409 607,86	7 119 291,08	8 057,38	7 111 233,70	6 298 374,16
13911	État et établissements nationaux		58 751,00		58 751,00	
13912	Régions		11 503,00		11 503,00	
13913	Départements		35 316,00		35 316,00	
139148	Autres communes		6 666,00		6 666,00	
13918	Autres		1 907,00		1 907,00	
21311	Bâtiments administratifs		2 157,07		2 157,07	
21312	Bâtiments scolaires		4 321,45		4 321,45	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		10 265,42		10 265,42	
21318	Autres bâtiments publics		2 233,86		2 233,86	
21321	Immeubles de rapport		18 723,25		18 723,25	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	196 118,00	151 844,05		151 844,05	44 273,95
2111	Terrains nus		544,55		544,55	
2112	Terrains de voirie		150,00		150,00	
21312	Bâtiments scolaires		6 022,34		6 022,34	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		16 489,48		16 489,48	
21318	Autres bâtiments publics		2 711,15		2 711,15	
21321	Immeubles de rapport		53 546,65		53 546,65	
2188	Autres		104 869,09		104 869,09	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	259 800,00	184 333,26		184 333,26	75 466,74
Total des dépenses d'ordre en investissement		455 918,00	336 177,31		336 177,31	119 740,69

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		13 865 525,86	7 455 468,39	8 057,38	7 447 411,01	6 418 114,85
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		5 779 778,04				
Total des dépenses de la section d'investissement		19 645 303,90	7 455 468,39	8 057,38	7 447 411,01	12 197 892,89



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1313	Départements		34 906,94		34 906,94	
1321	État et établissements nationaux		505 196,38		505 196,38	
1328	Autres		487 775,11		487 775,11	
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police		198 912,00		198 912,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	1 590 721,02	1 226 790,43		1 226 790,43	363 930,59
1641	Emprunts en euros		2 000 000,00		2 000 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		11 699,72		11 699,72	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	3 523 591,88	2 011 699,72		2 011 699,72	1 511 892,16
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		981 651,99		981 651,99	
10226	Taxe d'aménagement		51 484,84		51 484,84	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		6 849 638,02		6 849 638,02	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	7 949 638,02	7 882 774,85		7 882 774,85	66 863,17
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-165 660,00				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		12 898 290,92	11 121 265,00		11 121 265,00	1 777 025,92

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 423 557,98				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		190 608,31		190 608,31	
2111	Terrains nus		7 547,37		7 547,37	
21318	Autres bâtiments publics		137 504,32		137 504,32	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		11 985,00		11 985,00	
28031	Frais d'études		7 457,28		7 457,28	
28033	Frais d'insertion		863,17		863,17	
28041511	Biens mobiliers, matériel et études		24 400,00		24 400,00	
28041512	Bâtiments et installations		119 997,00		119 997,00	
2804182	Bâtiments et installations		96 398,00		96 398,00	
280421	Biens mobiliers, matériel et études		5 547,00		5 547,00	
280422	Bâtiments et installations		131 363,00		131 363,00	
2804412	Bâtiments et installations		11 771,00		11 771,00	
2804422	Bâtiments et installations		52 590,00		52 590,00	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		21 019,53		21 019,53	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		41 247,63		41 247,63	
28128	Autres agencements et aménagements		1 825,00		1 825,00	
281318	Autres bâtiments publics		140 419,17		140 419,17	
281321	Immeubles de rapport		237 210,43		237 210,43	
281328	Autres bâtiments privés		3 913,00		3 913,00	
281351	Bâtiments publics		1 178,00		1 178,00	
28138	Autres constructions		355,00		355,00	
28141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics		213,00		213,00	
28148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions		6 308,00		6 308,00	
28152	Installations de voirie		1 737,00		1 737,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		152 688,43		152 688,43	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		22 157,10		22 157,10	
28162	Biens historiques et culturels mobiliers		33 877,00		33 877,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		1 810,00		1 810,00	
281828	Autres matériels de transport		98 914,73		98 914,73	
281831	Matériel informatique scolaire		35 552,07		35 552,07	
281838	Autre matériel informatique		73 945,25		73 945,25	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		18 892,72		18 892,72	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		45 804,30		45 804,30	
28185	Matériel de téléphonie		510,00		510,00	
28186	Cheptel		404,80		404,80	
28188	Autres		279 151,85		279 151,85	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 063 655,00	2 017 165,46		2 017 165,46	46 489,54
1326	Autres établissements publics locaux		450,00		450,00	
2031	Frais d'études		6 336,00		6 336,00	
2033	Frais d'insertion		7 438,84		7 438,84	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		104 869,09		104 869,09	
2138	Autres constructions		53 546,65		53 546,65	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		11 692,68		11 692,68	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	259 800,00	184 333,26		184 333,26	75 466,74
Total des recettes d'ordre en investissement		6 747 012,98	2 201 498,72		2 201 498,72	4 545 514,26
Total des recettes d'investissement de l'exercice		19 645 303,90	13 322 763,72		13 322 763,72	6 322 540,18

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
	Total des recettes de la section d'investissement	19 645 303,90	13 322 763,72		13 322 763,72	6 322 540,18

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		154 502,06	1 997,73	152 504,33	
60612	Énergie - Électricité		1 626 936,50	58 488,76	1 568 447,74	
60622	Carburants		58 978,45	367,59	58 610,86	
60623	Alimentation		15 900,21	766,90	15 133,31	
60628	Autres fournitures non stockées		12 425,31		12 425,31	
60631	Fournitures d'entretien		33 270,35	222,23	33 048,12	
60632	Fournitures de petit équipement		297 351,20	12 691,29	284 659,91	
60636	Habillement et Vêtements de travail		43 351,89	2 579,89	40 772,00	
6064	Fournitures administratives		27 329,40	2 156,89	25 172,51	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		56 208,41	1 294,40	54 914,01	
60668	Autres produits pharmaceutiques		2 132,40	16,29	2 116,11	
6067	Fournitures scolaires		71 622,81		71 622,81	
6068	Autres matières et fournitures.		29 200,43	2 729,52	26 470,91	
61228	Autres		3 916,80		3 916,80	
6132	Locations immobilières		4 460,11		4 460,11	
61351	Matériel roulant		5 642,90		5 642,90	
61358	Autres		166 266,36	794,00	165 472,36	
614	Charges locatives et de copropriété		130 750,29	268,47	130 481,82	
61521	Terrains		49 234,70	2 361,12	46 873,58	
615221	Bâtiments publics		133 605,92	5 397,05	128 208,87	
615228	Autres bâtiments		12 032,09	6 201,74	5 830,35	
61524	Bois et forêts		47 796,00	2 766,00	45 030,00	
61551	Matériel roulant		110 428,18	6 273,81	104 154,37	
61558	Autres biens mobiliers		94 862,23	7 665,71	87 196,52	
6156	Maintenance		261 427,62	34 573,32	226 854,30	
6161	Multirisques		106 458,43		106 458,43	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6162	Assurance obligatoire dommage-construction		3 504,06		3 504,06	
6168	Autres		255 992,87		255 992,87	
617	Études et recherches		74 650,31	3 770,00	70 880,31	
6182	Documentation générale et technique		16 284,02	729,01	15 555,01	
6184	Versements à des organismes de formation		74 672,20	23 245,00	51 427,20	
6185	Frais de colloques et séminaires		285,00		285,00	
6188	Autres frais divers		2 327,11	436,80	1 890,31	
62268	Autres honoraires, conseils...		14 195,81		14 195,81	
6227	Frais d'actes et de contentieux		30 075,00	1 781,82	28 293,18	
6228	Divers		4 524,41		4 524,41	
6231	Annonces et insertions		19 050,57		19 050,57	
6232	Fêtes et cérémonies		211 423,31	13 716,37	197 706,94	
6234	Réceptions		762,00		762,00	
6236	Catalogues et imprimés		53 942,50	938,66	53 003,84	
6238	Divers		30 097,99	4 350,00	25 747,99	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		48 126,46	656,00	47 470,46	
6248	Divers		397,81		397,81	
6251	Voyages, déplacements et missions		6 757,19		6 757,19	
6261	Frais d'affranchissement		40 451,59	99,99	40 351,60	
6262	Frais de télécommunications		83 089,61	9 910,21	73 179,40	
627	Services bancaires et assimilés.		6 471,60		6 471,60	
6281	Concours divers (cotisations...)		40 780,57	2 640,00	38 140,57	
6282	Frais de gardiennage		13 876,65		13 876,65	
6283	Frais de nettoyage des locaux		469 996,63		469 996,63	
6284	Redevance pour services rendus		7 053,40	108,00	6 945,40	
628721	non dotés de la personnalité morale		156 788,28		156 788,28	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
62878	A des tiers		4 828,37		4 828,37	
6288	Autres		428 604,23	9 972,00	418 632,23	
63512	Taxes foncières		175 919,38		175 919,38	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		77,02		77,02	
total chapitre 011	Charges à caractère général	6 318 181,68	5 831 097,00	221 966,57	5 609 130,43	709 051,25
6218	Autre personnel extérieur		27 138,81		27 138,81	
6331	Versement mobilité		47 715,00		47 715,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		41 577,00		41 577,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		146 245,95		146 245,95	
64111	Rémunération principale		7 404 417,19		7 404 417,19	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		72 136,62		72 136,62	
64113	NBI		106 580,16		106 580,16	
64118	Autres indemnités.		2 137 771,24		2 137 771,24	
64131	Rémunérations		922 586,20		922 586,20	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		5 420,69		5 420,69	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		1 427 586,49		1 427 586,49	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		2 666 870,39		2 666 870,39	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		37 226,00		37 226,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		82 877,27		82 877,27	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		45 241,71		45 241,71	
6474	Versements aux oeuvres sociales		109 901,00		109 901,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		34 150,44	67,20	34 083,24	
6488	Autres		1 520,00		1 520,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	15 783 900,00	15 316 962,16	67,20	15 316 894,96	467 005,04

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs		6,00		6,00	
739218	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales		13 832,00		13 832,00	
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		319 588,00		319 588,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	333 435,00	333 426,00		333 426,00	9,00
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		36 802,32	588,09	36 214,23	
65311	Indemnités de fonction		170 953,98		170 953,98	
65312	Frais de mission et de déplacement		1 211,94	342,12	869,82	
65313	Cotisations de retraite		9 653,76		9 653,76	
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat		343,90		343,90	
6541	Créances admises en non-valeur		23 958,18		23 958,18	
6542	Créances éteintes		35 807,62		35 807,62	
6553	Service d'incendie		930 119,00		930 119,00	
6558	Autres contributions obligatoires		15 033,67		15 033,67	
657351	GFP de rattachement		9 000,00		9 000,00	
657363	CCAS/CIAS		550 000,00		550 000,00	
657382	Organismes publics divers		6 500,00		6 500,00	
65748	Autres personnes de droit privé		1 486 125,72		1 486 125,72	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		42 463,90	4 775,40	37 688,50	
65818	Autres		22 234,22		22 234,22	
65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif		456 624,67		456 624,67	
65883	Déficits sur opérations de gestion		0,30		0,30	
65888	Autres		2 301,86		2 301,86	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 974 510,00	3 799 135,04	5 705,61	3 793 429,43	181 080,57
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		26 410 026,68	25 280 620,20	227 739,38	25 052 880,82	1 357 145,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance		129 707,42		129 707,42	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		12 878,63	14 938,68	-2 060,05	
total chapitre 66	Charges financières	129 647,37	142 586,05	14 938,68	127 647,37	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		35 027,65		35 027,65	
total chapitre 67	Charges spécifiques	60 000,00	35 027,65		35 027,65	24 972,35
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		8 541,96		8 541,96	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	8 600,00	8 541,96		8 541,96	58,04
Total des dépenses réelles et mixtes		26 608 274,05	25 466 775,86	242 678,06	25 224 097,80	1 384 176,25
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 423 557,98				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		145 051,69		145 051,69	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		190 608,31		190 608,31	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		1 681 505,46		1 681 505,46	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 063 655,00	2 017 165,46		2 017 165,46	46 489,54
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 487 212,98	2 017 165,46		2 017 165,46	4 470 047,52
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		33 095 487,03	27 483 941,32	242 678,06	27 241 263,26	5 854 223,77
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		33 095 487,03	27 483 941,32	242 678,06	27 241 263,26	5 854 223,77

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		149 711,93		149 711,93	
total chapitre 013	Atténuations de charges	105 000,00	149 711,93		149 711,93	-44 711,93
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		76 750,00		76 750,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		22 685,85	8 662,85	14 023,00	
70328	Autres droits de stationnement et de location		24 575,00	3 066,00	21 509,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses		813,66		813,66	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		129 123,07	12 854,70	116 268,37	
70631	A caractère sportif		109 203,30		109 203,30	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		357 561,52	54 826,15	302 735,37	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		44 697,20	3 160,10	41 537,10	
706888	Autres		264,00	32,00	232,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		1 497,00	342,00	1 155,00	
708421	non dotés de la personnalité morale		419 420,00		419 420,00	
70846	au GFP de rattachement		42 728,22		42 728,22	
70848	aux autres organismes		119 654,28		119 654,28	
70873	par le CCAS/CIAS		29 256,00		29 256,00	
708778	autres frais		40 447,60		40 447,60	
70878	par des tiers		77 105,92	11 019,20	66 086,72	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		13 899,10		13 899,10	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 362 540,00	1 509 681,72	93 963,00	1 415 718,72	-53 178,72
73211	Attribution de compensation		8 660 283,00		8 660 283,00	
7332	Taxe additionnelle aux droits de mutation		687 687,00		687 687,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 160 283,00	9 347 970,00		9 347 970,00	-187 687,00
73111	Impôts directs locaux		11 194 558,00		11 194 558,00	
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		128,00		128,00	
73118	Autres contributions directes		54 873,00		54 873,00	
73141	Accise sur l'électricité		472 027,00		472 027,00	
73154	Droits de place		48 949,09	2 904,56	46 044,53	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		150 188,50	241,80	149 946,70	
total chapitre 731	Fiscalité locale	11 876 218,00	11 920 723,59	3 146,36	11 917 577,23	-41 359,23
74111	Dotation forfaitaire des communes		605 207,00		605 207,00	
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes		967 090,00		967 090,00	
744	FCTVA		17 811,81		17 811,81	
74718	Autres		91 010,00		91 010,00	
7472	Régions		7 200,00		7 200,00	
7473	Départements		63 554,94	34 906,94	28 648,00	
74748	Autres communes		35 190,00		35 190,00	
7478228	Autres personnes privées		7 000,00		7 000,00	
747888	Autres		1 180 677,12	90,00	1 180 587,12	
7481	Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux		857,52		857,52	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière		1 338,00		1 338,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		1 274 807,00		1 274 807,00	
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		107 833,00		107 833,00	
7484	Dotation de recensement		4 151,50		4 151,50	
7485	Dotation pour les titres sécurisés		50 743,00		50 743,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	4 138 990,03	4 414 470,89	34 996,94	4 379 473,95	-240 483,92

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
752	Revenus des immeubles		966 277,33	7 698,59	958 578,74	
755	Dédits et pénalités perçus		5 900,00		5 900,00	
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		26 259,20		26 259,20	
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique		9 228,74		9 228,74	
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		0,02		0,02	
75888	Autres		80 398,13	8 373,00	72 025,13	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 441 312,44	1 088 063,42	16 071,59	1 071 991,83	3 369 320,61
Total des recettes de gestion des services		31 084 343,47	28 430 621,55	148 177,89	28 282 443,66	2 801 899,81
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		157 589,66		157 589,66	
775	Produits des cessions d'immobilisations		335 660,00		335 660,00	
total chapitre 77	Produits spécifiques	335 660,00	493 249,66		493 249,66	-157 589,66
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		544,62		544,62	
total chapitre 78	Reprises sur provisions	5 000,00	544,62		544,62	4 455,38
Total des recettes réelles et mixtes		31 425 003,47	28 924 415,83	148 177,89	28 776 237,94	2 648 765,53
722	Immobilisations corporelles		37 701,05		37 701,05	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		114 143,00		114 143,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 118,00	151 844,05		151 844,05	44 273,95
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		196 118,00	151 844,05		151 844,05	44 273,95
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		31 621 121,47	29 076 259,88	148 177,89	28 928 081,99	2 693 039,48

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 474 365,56				
Total des recettes de la section de fonctionnement		33 095 487,03	29 076 259,88	148 177,89	28 928 081,99	4 167 405,04



État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BA SORGUES - CUISINE CENTRALE RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE DE SORGUES

Numéro SIRET : 21840129700245

POSTE COMPTABLE : 084023 SGC MONTEUX

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	92 397,24	1 232 270,00	1 324 667,24
	Recettes réalisées (1)	B	46 813,65	1 128 930,13	1 175 743,78
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 000,00	1 232 270,00	1 292 270,00
	Dépenses réalisées (1)	E	37 654,83	1 105 691,71	1 143 346,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	9 158,82	23 238,42	32 397,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-32 397,24	0,00	-32 397,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-23 238,42	23 238,42	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-23 238,42	23 238,42	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	37 654,83	62,76	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		60 000,00	37 654,83	62,76	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		60 000,00	37 654,83	62,76	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		60 000,00	37 654,83	62,76	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		32 397,24			
Total des dépenses de la section d'investissement		92 397,24	37 654,83		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	32 268,26	32 268,26	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		32 268,26	32 268,26	100,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	43 128,98	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	17 000,00	14 545,39	85,56	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		60 128,98	14 545,39	24,19	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		92 397,24	46 813,65	50,67	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		92 397,24	46 813,65	50,67	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	702 638,29	660 167,94	0,00	660 167,94	93,96	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	455 000,00	419 420,00	0,00	419 420,00	92,18	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	12 502,73	11 015,48	0,00	11 015,48	88,10	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 170 141,02	1 090 603,42	0,00	1 090 603,42	93,20	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 000,00	542,90	0,00	542,90	27,14	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 172 141,02	1 091 146,32	0,00	1 091 146,32	93,09	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	43 128,98					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	17 000,00	14 545,39	0,00	14 545,39	85,56	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		60 128,98	14 545,39	0,00	14 545,39	24,19	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 232 270,00	1 105 691,71	0,00	1 105 691,71	89,73	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 232 270,00	1 105 691,71	0,00	1 105 691,71		0,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	650 000,00	633 888,35	34 754,46	668 642,81	102,87	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	574 270,00	456 912,76	0,00	456 912,76	79,56	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 224 270,00	1 090 801,11	34 754,46	1 125 555,57	91,94	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 219,56	0,00	2 219,56	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	8 000,00	1 155,00	0,00	1 155,00	14,44	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 232 270,00	1 094 175,67	34 754,46	1 128 930,13	91,61	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 232 270,00	1 094 175,67	34 754,46	1 128 930,13	91,61	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 232 270,00	1 094 175,67	34 754,46	1 128 930,13		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
2188	Autres		37 654,83		37 654,83	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	60 000,00	37 654,83		37 654,83	22 345,17
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement		60 000,00	37 654,83		37 654,83	22 345,17
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		60 000,00	37 654,83		37 654,83	22 345,17
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		60 000,00	37 654,83		37 654,83	22 345,17

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		32 397,24				
Total des dépenses de la section d'investissement		92 397,24	37 654,83		37 654,83	54 742,41

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		32 268,26		32 268,26	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	32 268,26	32 268,26		32 268,26	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		32 268,26	32 268,26		32 268,26	
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	43 128,98				
28188	Autres		14 545,39		14 545,39	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 000,00	14 545,39		14 545,39	2 454,61
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		60 128,98	14 545,39		14 545,39	45 583,59
Total des recettes d'investissement de l'exercice		92 397,24	46 813,65		46 813,65	45 583,59

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		92 397,24	46 813,65		46 813,65	45 583,59



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		5 674,93		5 674,93	
60612	Énergie - Électricité		73 372,19		73 372,19	
60623	Alimentation		534 761,73		534 761,73	
60631	Fournitures d'entretien		6 638,00		6 638,00	
60632	Fournitures de petit équipement		15 136,89		15 136,89	
60636	Habillement et Vêtements de travail		1 078,78		1 078,78	
60668	Autres produits pharmaceutiques		177,24		177,24	
61558	Autres biens mobiliers		10 379,30		10 379,30	
6188	Autres frais divers		7 527,69		7 527,69	
6231	Annonces et insertions		3 828,85		3 828,85	
627	Services bancaires et assimilés.		1 592,34		1 592,34	
total chapitre 011	Charges à caractère général	703 114,00	660 167,94		660 167,94	42 946,06
6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		419 420,00		419 420,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	455 000,00	419 420,00		419 420,00	35 580,00
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
6541	Créances admises en non-valeur		9 153,17		9 153,17	
6542	Créances éteintes		386,60		386,60	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		1 475,71		1 475,71	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	12 027,02	11 015,48		11 015,48	1 011,54
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		1 170 141,02	1 090 603,42		1 090 603,42	79 537,60
total chapitre 66	Charges financières					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		542,90		542,90	
total chapitre 67	Charges spécifiques	2 000,00	542,90		542,90	1 457,10

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		1 172 141,02	1 091 146,32		1 091 146,32	80 994,70
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	43 128,98				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		14 545,39		14 545,39	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,00	14 545,39		14 545,39	2 454,61
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		60 128,98	14 545,39		14 545,39	45 583,59
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 232 270,00	1 105 691,71		1 105 691,71	126 578,29
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		1 232 270,00	1 105 691,71		1 105 691,71	126 578,29

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		552 263,93	40 409,40	511 854,53	
70871	par la collectivité de rattachement		156 788,28		156 788,28	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	650 000,00	709 052,21	40 409,40	668 642,81	-18 642,81
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
total chapitre 74	Dotations et participations					
75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		456 624,67		456 624,67	
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		18,40		18,40	
75888	Autres		269,69		269,69	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	574 270,00	456 912,76		456 912,76	117 357,24
Total des recettes de gestion des services		1 224 270,00	1 165 964,97	40 409,40	1 125 555,57	98 714,43
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		2 219,56		2 219,56	
total chapitre 77	Produits spécifiques		2 219,56		2 219,56	-2 219,56
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		1 155,00		1 155,00	
total chapitre 78	Reprises sur provisions	8 000,00	1 155,00		1 155,00	6 845,00
Total des recettes réelles et mixtes		1 232 270,00	1 169 339,53	40 409,40	1 128 930,13	103 339,87
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 232 270,00	1 169 339,53	40 409,40	1 128 930,13	103 339,87
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 232 270,00	1 169 339,53	40 409,40	1 128 930,13	103 339,87

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.





Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Destinée à l'information des citoyens

En application de l'article L1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour les comptes financiers uniques 2025

L'article L 1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » La présente note répond à cette obligation pour la ville de Sorgues. Elle sera mise en ligne sur son site internet.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

RESULTATS EXERCICE 2025

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2024	Montant en € Compte financier unique 2025	Variation
Charges de personnel	15 622 264,16	15 316 894,96	-1,95%

Charges à caractère général	5 671 361,82	5 609 130,43	-1,10%
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 662 307,54	3 793 429,43	+3,58%
Atténuation de produits (dont FPIC et DILICO)	293 158,00	333 426,00	+13,74%
Charges financières	109 909,32	127 647,37	+16,14%
Charges spécifiques	27 339,87	35 027,65	+28,12%

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2024	Montant en € Compte financier unique 2025	Variation
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 308 715,00	9 347 970,00	+0,42%
Fiscalité locale	11 772 234,53	11 917 577,23	+1,23%
Dotations et participations (CAF comprise)	4 809 784,82	4 379 473,95	-8,95%
Produits des services	1 571 734,85	1 415 718,72	-9,93%
Autres produits de gestion courante	925 132,10	1 071 991,83	+15,87%

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2024	Montant en € Compte financier unique 2025	Variation
Dépenses d'équipement directes	6 786 170,84	5 991 213,18	-11,71%
Subventions d'équipements versées	111 050,20	200 000,00	+80,10%
Emprunts et dettes assimilées	720 325,21	803 204,10	+11,51%
Dotations (reversement taxe aménagement à la CASC)	184 207,51	115 976,42	-37,04%
Autres immobilisations financières	500 000,00	840,00	-99,83%

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2024	Montant en € Compte financier unique 2025	Variation
Dotations, fonds et réserves (FCTVA, taxe aménagement perçue et excédent de fonctionnement capitalisé)	1 138 247,40	7 882 774,85	+592,54%
Subventions d'investissement	661 127,89	1 226 790,43	+85,56%
Produit des nouveaux emprunts	0,00	2 000 000,00	

Montant du budget consolidé et du budget annexe :

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Budget Principal				
Investissement	-5 779 778,04		5 875 352,71	95 574,67
Fonctionnement	8 324 003,58	6 849 638,02	1 686 818,73	3 161 184,29
Total budget principal	2 544 225,54	6 849 638,02	7 562 171,44	3 256 758,96
Budget Cuisine Centrale				
Investissement	-32 397,24		9 158,82	- 23 238,42
Fonctionnement	32 268,26	32 268,26	23 238,42	23 238,42
Total budget cuisine	-128,98	32 268,26	32 397,24	0,00
TOTAL BUDGETS	2 544 096,56	6 881 906,28	7 594 568,68	3 256 758,96

Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

L'utilisation des crédits de paiements relative aux autorisations d'engagement est la suivante pour la section de fonctionnement sur le compte financier unique 2025 de la ville :

AUTORISATION DE DEPENSE PLURIANNUELLE	MONTANT DE L'AUTORISATION	CREDITS DE PAIEMENT 2025 OUVERTS	CREDITS DE PAIEMENT 2025 CONSOMMES	EXERCICES CONCERNES
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	429 975,70 €	99 974,20 €	98 789,47 €	2021-2026
ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS	1 234 847,13 €	365 000,00 €	362 451,30 €	2022-2027
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	23 466,24 €	2022-2028
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2 700 990,94 €	950 000,00 €	797 623,59 €	2023-2026
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	2 259 227,48 €	900 000,00 €	770 822,78 €	2023-2026
PROGRAMMATION CULTURELLE 2024/2025	108 959,70 €	65 540,32 €	65 540,32 €	2024-2025
PROGRAMMATION CULTURELLE 2025/2026	96 000,00 €	43 690,27 €	42 932,00 €	2025-2026
TOTAL	6 970 798,39 €	2 447 671,03 €	2 161 625,70 €	

Les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes au moment du vote du compte financier unique 2025 :

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION	CREDITS DE PAIEMENT 2025 OUVERTS	CREDITS DE PAIEMENT 2025 CONSOMMES	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €	- €	- €	2020-2027
POLE PETITE ENFANCE ETUDES	254 659,39 €	41 044,00 €	864,00 €	2021-2025
POLE PETITE ENFANCE EQUIPEMENTS	370 000,00 €	360 000,00 €	350 138,46 €	2021-2026
POLE PETITE ENFANCE TRAVAUX	7 675 340,61 €	3 277 792,16 €	2 951 301,50 €	2021-2026
REVISION GENERALE DU PLU	73 732,00 €	45 000,00 €	44 572,67 €	2023-2026
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 23/24	653 973,63 €	1 754,50 €	1 754,50 €	2023-2024
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 25/26	700 000,00 €	350 000,00 €	118 754,80 €	2025-2026
OPAH RU CENTRE ANCIEN	80 000,00 €	16 000,00 €	- €	2025-2029
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTAGE	200 000,00 €	50 000,00 €	- €	2025-2027
RESIDENCE AUTONOMIE ISOLATION ET MENUISERIES	605 000,00 €	30 000,00 €	- €	2025-2026
TOTAL	10 812 705,63 €	4 171 590,66 €	3 467 385,93 €	

Niveau des soldes d'épargne en k€ :

k€	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	25 775	27 011	27 631	28 538
- Charges de fonctionnement courant	21 847	22 423	24 606	25 249
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 929	4 589	3 025	3 289
+ Solde exceptionnel large	- 45	- 33	383	13
= Produits exceptionnels larges*	56	226	410	49
- Charges exceptionnelles larges	101	259	27	35
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 884	4 556	3 408	3 302
- Intérêts	87	73	127	110
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 797	4 483	3 281	3 192
- Capital	595	605	693	719
= EPARGNE NETTE (EN)	3 202	3 878	2 589	2 473

Epargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

Elle correspond donc, au surplus de recettes dégagées par la ville pour réaliser des dépenses d'investissement et pour rembourser ses emprunts (capital + intérêts).

Epargne Brute : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

Elle représente l'autofinancement dégagé par la collectivité. Elle mesure donc le montant des recettes réelles qui vont pouvoir être affectées à l'investissement.

Epargne nette : différence entre l'épargne brute (ou autofinancement) et le montant du remboursement du capital de la dette.

Elle représente l'ensemble des ressources réelles de fonctionnement de l'exercice dégagées par la ville pouvant être consacrées au financement des projets d'investissement de l'année.

Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/25, l'encours de la dette s'élève à 6 M€. En 2025, la ville a eu recours à l'emprunt pour financer la construction du Pôle Petite Enfance pour un montant de 2 M€.

La ville a 8 emprunts en cours sur 2025 classés en totalité en catégorie A1 de la charte Gissler.

	Réalisé						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuité de la dette en K €	600	537	682	682	814	834	929

Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,5 années pour se désendetter totalement en 2024 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

	Réalisé					
en millions d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours	3,9	5,4	4,8	6,2	5,5	4,8
Epargne Brute	2,5	3,2	3,7	4,5	3,3	3,2
Encours / Epargne Brute	1,6	1,7	1,3	1,4	1,7	1,5

Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	<u>Taux Ville de Sorgues 2026</u>	<u>Taux moyen de la strate 2024 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique)</u>
<u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>	36,96%	41,10%
<u>Taxe sur le Foncier Non Bâti</u>	49,36%	54,13%
<u>Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires</u>	16,16%	19,47%

Principaux ratios figurant sur les comptes :

Ratios	Compte administratif 2024	Compte financier unique 2025
Population INSEE de la fiche individuelle DGF	19176	19 346
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 321,05	1 301,89
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 491,03	1 487,45
Dépenses d'équipement brut / population	357,12	311,64
Encours de dette / population	250,57	310,42
DGF / population	84,92	81,27
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,67%	60,81%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,12%	90,30%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,95%	
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (Ratio d'endettement)	16,81%	20,87%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (Taux d'épargne brute)	11,40%	
(Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement (Taux d'épargne nette)		9,70%
Encours de dette / épargne brute (Capacité de désendettement)		167,29%

La population est la population INSEE figurant sur la fiche individuelle DGF de 2024 soit 19 346.

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2021/2022/2023/2024/2025 :

	Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Estimé au 31/12/2025	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	22	21,70	22	21,70	27	25,65	26	25,25	25	24,30
B	52	50,90	62	60,57	63	61,57	61	59,57	58	56,57

C	250	242,38	224	217,47	229	220,98	230	224,92	222	216,82
Total	324	314,98	308	299,74	319	308,20	319	308,74	305	297,69

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroîts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national en fonction publique territoriale, la répartition moyenne est la suivante (cf INSEE % 2022) :

A 12,7 %, B 14,8 % et C 71,3 % indéterminé 1,2 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2024 :

A 8,16 %, B 19 %, C 72,84 %.

A noter le transfert au 1/01/2025 de la maison France services auprès de la CASC (4 agents).

Objectifs 2026,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2025 :

	Réalisées et estimées 2025
Traitement de base	8 685 000
Nbi	114 000
Heures supplémentaires	191 000
sft	83 000
Primes et indemnités	1 660 000
Charges patronales	4 668 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2026 :

Pour 2026 au chapitre 012 est prévu : 15 550 000 € (soit environ + 100 000 €)

Cette augmentation tient compte de la réorganisation des services suite à des mutations et des départs en retraite tout en tenant compte des augmentations liées au GVT. A noter que le coût supplémentaire de la contribution CNRACL (retraite des fonctionnaires) représente une augmentation de 140 000 €.

3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
AVRIL 2026

INTITULE DE L'AUTORISATION PLURIANNUELLE	CHAPITRE DE DEPENSE	EXERCICE DE CREATION	MONTANT DES AE				TOTAL AE CUMULE	MONTANT DES CP en TTC										% DE REALISATION DE L'AE AU 23/03/2026			
			POUR MEMOIRE AE VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2025	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2026	MODIFICATIONS PROPOSEES A CE CONSEIL		CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2025)	MODIFICATIONS CP 2026 PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026	mandaté au 23/03/2026 pour information	MODIFICATIONS CP ULTERIEURS PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2027	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2028	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2029	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2030	TOTAL DES CP				
BUDGET PRINCIPAL																					
AE EXISTANTES																					
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES Opération n° 202105	011	2021	845 237,55	84 738,15	-	1 184,73	=	1 184,73	428 790,97	351 033,52			77 757,45	24 323,24					428 790,97	87,54%	
ASSURANCES Opération n° 202203 DOMMAGE AUX BIENS	011	2022	650 000,00	584 847,13	-	2 561,25	=	2 561,25	1 232 285,88	1 012 285,88			120 000,00	106 207,35			100 000,00		1 232 285,88	90,77%	
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION opération n° 202206	011	2022	140 797,44					140 797,44	64 532,16				23 466,24	5 866,56			23 466,24	29 332,80	140 797,44	50,00%	
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025 Opération n° 202212	011	2022	2 670 000,00	30 990,94	-	132 376,41	=	132 376,41	2 568 614,53	2 548 614,53			20 000,00	329,12					2 568 614,53	99,23%	
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025 Opération n° 202213	011	2022	3 200 000,00	940 772,52	-	29 177,22	=	29 177,22	2 230 050,26	2 130 050,26			100 000,00	-					2 230 050,26	95,52%	
PROGRAMMATION CULTURELLE 2025/2026 Opération n° 202501	011	2025	96 000,00	-	-	758,27	=	758,27	95 241,73	42 932,00			52 309,73	19 617,50					95 241,73	65,67%	
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2026/2029 Opération n° 202508	011	2025	1 420 000,00					1 420 000,00					355 000,00	34 444,80			355 000,00	355 000,00	1 420 000,00	2,43%	
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2026/2027 Opération n° 202509	011	2025	990 000,00					990 000,00					495 000,00	-			495 000,00		990 000,00	0,00%	
ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE 2026/2029 Opération n° 202505	011	2025	92 000,00					92 000,00					23 000,00	-			23 000,00	23 000,00	92 000,00	0,00%	
ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2026/2029 Opération n° 202506	011	2025	560 000,00					560 000,00					140 000,00	96 701,04			140 000,00	140 000,00	560 000,00	17,37%	
ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE 2026/2029 Opération n° 202507	011	2025	200 000,00					200 000,00					50 000,00	44 042,69			50 000,00	50 000,00	200 000,00	23,02%	
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			10 364 034,99	240 196,30	-	166 057,88	=	166 057,88	9 957 780,81	6 149 448,35			120 000,00	1 456 533,42			331 532,30	1 186 466,24	597 332,80	568 000,00	65,08%

COMMUNE dont la population est de 3 500 habitants et plus : MAIRIE DE SORGUES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21840129700187

POSTE COMPTABLE : Monteux

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET COMMUNE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	34 688 674,27	42 250 845,71	-4 305 412,48	A1	3 256 758,96
Investissement	7 447 411,01	13 322 763,72	(2) -5 779 778,04	A2	95 574,67
Fonctionnement	27 241 263,26	28 928 081,99	(3) 1 474 365,56	A3	3 161 184,29

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	1 232 995,30	III + IV	1 039 198,08	B1 -193 797,22
Investissement	I	1 232 995,30	III	1 039 198,08	B2 -193 797,22
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	3 062 961,74
Investissement	A2 + B2	-98 222,55
Fonctionnement	A3 + B3	3 161 184,29

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 232 995,30
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 593,94
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	45 694,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	500 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	666 707,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 039 198,08
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 039 198,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	2 113 996,53	2 212 219,08

+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 232 995,30	1 039 198,08
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 95 574,67

=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		3 346 991,83	3 346 991,83

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 838 717,29	-222 467,00

+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 061 184,29

=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		2 838 717,29	2 838 717,29

TOTAL DU BUDGET (5)		6 185 709,12	6 185 709,12
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	138 920,00	45 694,00	404 698,22	404 698,22	589 312,22
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	132 000,00	500 000,00	100 000,00	100 000,00	732 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 912 680,00	666 707,36	1 009 298,31	1 009 298,31	4 588 685,67
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	470 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	1 070 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 653 600,00	1 212 401,36	2 113 996,53	2 113 996,53	6 979 997,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	20 593,94	0,00	0,00	40 593,94
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	572 644,27	0,00	0,00	0,00	572 644,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses financières		602 644,27	20 593,94	0,00	0,00	623 238,21
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 256 244,27	1 232 995,30	2 113 996,53	2 113 996,53	7 603 236,10

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	213 282,00		0,00	0,00	213 282,00
041	Opérations patrimoniales (8)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		283 282,00		0,00	0,00	283 282,00

TOTAL	4 539 526,27	1 232 995,30	2 113 996,53	2 113 996,53	7 886 518,10
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 886 518,10
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	175 000,00	1 039 198,08	0,00	0,00	1 214 198,08
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	988 526,27	0,00	11 473,73	11 473,73	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 163 526,27	1 039 198,08	11 473,73	11 473,73	2 214 198,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	745 000,00	0,00	0,00	0,00	745 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes financières		853 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	953 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 016 526,27	1 039 198,08	111 473,73	111 473,73	3 167 198,08

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	653 000,00		1 790 724,95	1 790 724,95	2 443 724,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 800 000,00		310 020,40	310 020,40	2 110 020,40
041	Opérations patrimoniales (10)	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 523 000,00		2 100 745,35	2 100 745,35	4 623 745,35

TOTAL	4 539 526,27	1 039 198,08	2 212 219,08	2 212 219,08	7 790 943,43
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	95 574,67
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 886 518,10
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

4 340 463,35

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 218 334,26	0,00	731 370,62	731 370,62	5 949 704,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	15 555 400,00	0,00	0,00	0,00	15 555 400,00
014	Atténuations de produits	318 370,00	0,00	0,00	0,00	318 370,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 920 906,87	0,00	7 800,00	7 800,00	3 928 706,87
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		25 013 011,13	0,00	739 170,62	739 170,62	25 752 181,75
66	Charges financières	133 404,87	0,00	-1 198,68	-1 198,68	132 206,19
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 176 416,00	0,00	737 971,94	737 971,94	25 914 387,94

023	Virement à la section d'investissement (5)	653 000,00		1 790 724,95	1 790 724,95	2 443 724,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 800 000,00		310 020,40	310 020,40	2 110 020,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 453 000,00		2 100 745,35	2 100 745,35	4 553 745,35

TOTAL	27 629 416,00	0,00	2 838 717,29	2 838 717,29	30 468 133,29
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 468 133,29
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 307 800,00	0,00	0,00	0,00	1 307 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 260 283,00	0,00	0,00	0,00	9 260 283,00
731	Fiscalité locale	12 124 820,00	0,00	-177 527,00	-177 527,00	11 947 293,00
74	Dotations et participations (4)	3 659 231,00	0,00	-44 940,00	-44 940,00	3 614 291,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	955 000,00	0,00	0,00	0,00	955 000,00
Total des recettes de gestion courante		27 416 134,00	0,00	-222 467,00	-222 467,00	27 193 667,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 416 134,00	0,00	-222 467,00	-222 467,00	27 193 667,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	213 282,00		0,00	0,00	213 282,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		213 282,00		0,00	0,00	213 282,00

TOTAL	27 629 416,00	0,00	-222 467,00	-222 467,00	27 406 949,00
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	3 061 184,29
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 468 133,29
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 340 463,35	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 539 526,27	1 232 995,30	596 904,22	2 113 996,53	2 113 996,53	596 904,22	1 517 092,31	3 346 991,83
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	138 920,00	45 694,00	99 698,22	404 698,22	404 698,22	99 698,22	305 000,00	450 392,22
202	Frais réalisation documents urbanisme	44 000,00	0,00		-10 301,78	-10 301,78	-301,78	-10 000,00	-10 301,78
2031	Frais d'études	73 920,00	43 524,00		365 000,00	365 000,00	100 000,00	265 000,00	408 524,00
2033	Frais d'insertion	6 000,00	250,00		0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	1 920,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	51 920,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	132 000,00	500 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	600 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	100 000,00	500 000,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	600 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 912 680,00	666 707,36	-102 794,00	1 009 298,31	1 009 298,31	-102 794,00	1 112 092,31	1 676 005,67
2111	Terrains nus	80 000,00	8 850,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 850,00
2112	Terrains de voirie	30 000,00	2 630,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 630,00
2117	Bois et forêts	0,00	1 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	10 005,60		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	25 005,60
2128	Autres agencements et aménagements	6 094,80	6 482,40		0,00	0,00	0,00	0,00	6 482,40
21311	Bâtiments administratifs	271 745,76	13 600,80		-152 000,00	-152 000,00	0,00	-152 000,00	-138 399,20
21312	Bâtiments scolaires	220 441,70	2 676,00		388,00	388,00	0,00	388,00	3 064,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	151 029,36	18 504,96		395 114,00	395 114,00	0,00	395 114,00	413 618,96
21316	Equipements du cimetière	48 172,80	11 712,00		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	78 712,00
21318	Autres bâtiments publics	562 919,16	27 993,74		709 001,31	709 001,31	-100 000,00	809 001,31	736 995,05
21321	Immeubles de rapport	607 708,14	31 734,40		72 389,00	72 389,00	0,00	72 389,00	104 123,40
21328	Autres bâtiments privés	420 000,00	231 585,76		-95 000,00	-95 000,00	0,00	-95 000,00	136 585,76
2138	Autres constructions	3 630,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	5 658,17		0,00	0,00	0,00	0,00	5 658,17
21534	Réseaux d'électrification	99 900,00	71 644,63		-79 900,00	-79 900,00	0,00	-79 900,00	-8 255,37

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21568	Autre matériel, outillage incendie	12 338,20	115 739,49		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	137 739,49
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 700,00	12 900,00		0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	6 696,00		0,00	0,00	0,00	0,00	6 696,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	198 000,00	27 778,57		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	47 778,57
21831	Matériel informatique scolaire	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	25 000,00	10 348,57		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	32 348,57
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	39 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	46 084,00	485,98		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 985,98
2185	Matériel de téléphonie	0,00	11 755,92		0,00	0,00	0,00	0,00	11 755,92
2186	Cheptel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	77 916,00	36 924,37		-2 194,00	-2 194,00	-2 794,00	600,00	34 730,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	470 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
2313	Constructions	450 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 653 600,00	1 212 401,36	596 904,22	2 113 996,53	2 113 996,53	596 904,22	1 517 092,31	3 326 397,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	20 593,94		0,00	0,00		0,00	20 593,94
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 593,94		0,00	0,00		0,00	20 593,94
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	572 644,27	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	564 644,27	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		602 644,27	20 593,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 593,94
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 256 244,27	1 232 995,30	596 904,22	2 113 996,53	2 113 996,53	596 904,22	1 517 092,31	3 346 991,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	213 282,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	133 282,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	58 283,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	11 503,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	54 923,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	6 666,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 907,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	80 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	70 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		283 282,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 539 526,27	1 039 198,08	2 112 219,08	2 112 219,08	3 151 417,16
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	175 000,00	1 039 198,08	0,00	0,00	1 039 198,08
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	292 460,00	0,00	0,00	292 460,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	325 338,08	0,00	0,00	325 338,08
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	77 150,00	0,00	0,00	77 150,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	344 250,00	0,00	0,00	344 250,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	988 526,27	0,00	11 473,73	11 473,73	11 473,73
1641	Emprunts en euros	988 526,27	0,00	11 473,73	11 473,73	11 473,73
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 163 526,27	1 039 198,08	11 473,73	11 473,73	1 050 671,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	745 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		853 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 016 526,27	1 039 198,08	11 473,73	11 473,73	1 050 671,81

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	653 000,00		1 790 724,95	1 790 724,95	1 790 724,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 800 000,00		310 020,40	310 020,40	310 020,40
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	22 062,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	4 924,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	24 400,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	119 997,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	96 403,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	3 054,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	139 442,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	11 771,00		0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	52 603,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 048,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	51 025,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 011,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	140 420,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	254 725,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	20 975,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	960,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	455,00		0,00	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	213,00		0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	6 308,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	974,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	150 279,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	21 442,00		0,00	0,00	0,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	33 281,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 810,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	93 550,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	38 295,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	69 072,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 734,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 560,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	510,00		0,00	0,00	0,00
28186	Cheptel	655,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	404 042,00		310 020,40	310 020,40	310 020,40
041	Opérations patrimoniales (10)	70 000,00		0,00	0,00	0,00
1021	Dotation	20 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	45 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00		0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 523 000,00		2 100 745,35	2 100 745,35	2 100 745,35

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 629 416,00	0,00	120 000,00	2 838 717,29	2 838 717,29	120 000,00	2 718 717,29	2 838 717,29
011	Charges à caractère général (5)	5 218 334,26	0,00	0,00	731 370,62	731 370,62	120 000,00	611 370,62	731 370,62
60611	Eau et assainissement	210 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	850 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00
60622	Carburants	56 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60623	Alimentation	13 950,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	12 470,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	36 040,51	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	294 264,49	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	39 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	26 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	57 430,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	77 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	27 500,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 408,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61228	Autres	3 916,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	4 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61351	Matériel roulant	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	153 714,24	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	120 580,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	128 049,20	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	13 866,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	49 360,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	95 196,42	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	107 734,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6156	Maintenance	301 213,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		3 504,06	3 504,06	0,00	3 504,06	3 504,06
6168	Autres primes d'assurance	213 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	50 620,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6182	Documentation générale et technique	15 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	58 730,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	8 678,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	9 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	34 014,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	21 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	225 977,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	59 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	22 328,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	52 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	8 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	38 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	75 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	41 646,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6282	Frais de gardiennage	21 724,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	538 143,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps.morale	160 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	471 229,27	0,00		322 866,56	322 866,56	0,00	322 866,56	322 866,56
63512	Taxes foncières	180 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	15 555 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	8 470,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	47 580,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	42 740,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	149 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 352 760,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	66 610,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	106 330,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	2 220 170,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 010 980,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	5 280,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 459 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 754 720,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	43 020,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	93 080,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	33 660,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	115 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	42 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	318 370,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	318 370,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 920 906,87	0,00	0,00	7 800,00	7 800,00	0,00	7 800,00	7 800,00
65131	Bourses	45 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	176 400,00	0,00		7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	9 720,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	928 778,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 495 887,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	37 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	19 132,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	540 131,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	4 782,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	15 986,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		25 013 011,13	0,00	120 000,00	739 170,62	739 170,62	120 000,00	619 170,62	739 170,62
66	Charges financières	133 404,87	0,00		-1 198,68	-1 198,68		-1 198,68	-1 198,68
66111	Intérêts réglés à l'échéance	133 492,45	0,00		-819,80	-819,80		-819,80	-819,80
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 087,58	0,00		-378,88	-378,88		-378,88	-378,88
6618	Intérêts des autres dettes	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		163 404,87	0,00	0,00	-1 198,68	-1 198,68		-1 198,68	-1 198,68
Total des dépenses réelles		25 176 416,00	0,00	120 000,00	737 971,94	737 971,94	120 000,00	617 971,94	737 971,94
023	Virement à la section d'investissement	653 000,00			1 790 724,95	1 790 724,95		1 790 724,95	1 790 724,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 800 000,00			310 020,40	310 020,40		310 020,40	310 020,40
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 800 000,00			310 020,40	310 020,40		310 020,40	310 020,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 453 000,00			2 100 745,35	2 100 745,35		2 100 745,35	2 100 745,35

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	11 412,17
Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 878,63
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 466,46

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II			
TOTAL		27 629 416,00	0,00	-222 467,00	-222 467,00	-222 467,00	
013	Atténuations de charges (4)	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	109 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 307 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70311	Concessions cimetières (produit net)	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70323	Red. occupation dom. public	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70328	Autres droits stationnement et location	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7062	Redevances services à caractère culturel	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70631	Redevances services à caractère sportif	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7066	Redevances services à caractère social	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708778	Remb. frais, autres frais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par des tiers	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 260 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73211	Attribution de compensation	8 660 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	12 124 820,00	0,00	-177 527,00	-177 527,00	-177 527,00	
73111	Impôts directs locaux	11 459 820,00	0,00	-177 527,00	-177 527,00	-177 527,00	
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73141	Accise sur l'électricité	470 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I				
73154	Droits de place	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 659 231,00	0,00		-44 940,00	-44 940,00	-44 940,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	449 064,00	0,00		-127 558,00	-127 558,00	-127 558,00
741123	DSU des communes	1 013 167,00	0,00		10 253,00	10 253,00	10 253,00
744	FCTVA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	26 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7478228	Autres personnes privées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 009 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7481	Attrib/Vers. impôt cercles, maisons jeux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 086 000,00	0,00		72 365,00	72 365,00	72 365,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	955 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	925 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		27 416 134,00	0,00		-222 467,00	-222 467,00	-222 467,00
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		27 416 134,00	0,00		-222 467,00	-222 467,00	-222 467,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	213 282,00			0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	80 000,00			0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	133 282,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		213 282,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE SORGUES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET COMMUNE (2)

Numéro SIRET : 21840129700245

POSTE COMPTABLE : Monteux

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : CUISINE CENTRALE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 143 346,54	1 175 743,78	-32 397,24	A1	0,00
Investissement	37 654,83	46 813,65	(2) -32 397,24	A2	-23 238,42
Fonctionnement	1 105 691,71	1 128 930,13	(3) 0,00	A3	23 238,42

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	-23 238,42
Fonctionnement	A3 + B3	23 238,42

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	23 238,42
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 23 238,42	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		23 238,42	23 238,42

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		23 238,42	23 238,42

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	30 200,00	0,00	0,00	0,00	30 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		30 200,00	0,00	0,00	0,00	30 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		30 200,00	0,00	0,00	0,00	30 200,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	30 200,00	0,00	0,00	0,00	30 200,00
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	23 238,42
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 438,42
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	23 238,42	23 238,42	23 238,42
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	23 238,42	23 238,42	23 238,42
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	23 238,42	23 238,42	23 238,42

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	14 700,00		0,00	0,00	14 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	15 500,00		0,00	0,00	15 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 200,00		0,00	0,00	30 200,00

TOTAL	30 200,00	0,00	23 238,42	23 238,42	53 438,42
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	53 438,42
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	30 200,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	654 431,00	0,00	0,00	0,00	654 431,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	460 000,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	12 500,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 126 931,00	0,00	0,00	0,00	1 126 931,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 128 931,00	0,00	0,00	0,00	1 128 931,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	14 700,00		0,00	0,00	14 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 500,00		0,00	0,00	15 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		30 200,00		0,00	0,00	30 200,00

TOTAL	1 159 131,00	0,00	0,00	0,00	1 159 131,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 159 131,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	617 000,00	0,00	0,00	0,00	617 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	540 131,00	0,00	0,00	0,00	540 131,00
Total des recettes de gestion courante		1 157 131,00	0,00	0,00	0,00	1 157 131,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	2 000,00		0,00	0,00	2 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 159 131,00	0,00	0,00	0,00	1 159 131,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 159 131,00	0,00	0,00	0,00	1 159 131,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 159 131,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	30 200,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		30 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		30 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		30 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		30 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 700,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	15 500,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	15 500,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		30 200,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 159 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	654 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	560 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	7 781,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	460 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	460 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 126 931,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 128 931,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	14 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	15 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	15 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		30 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II	
TOTAL		1 159 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	617 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	540 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	540 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 157 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 159 131,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00



CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE SORGUES ET LE CCAS DE LA VILLE DE SORGUES

ENTRE :

La Ville de Sorgues, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Thierry LAGNEAU, agissant en vertu de la délibération n°.... du Conseil Municipal en date du 30 avril 2026,
Ci-après dénommée « La Ville de Sorgues », d'une part,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) représenté par son Vice-président en exercice, Monsieur, agissant en vertu de la délibération n°.. du Conseil d'Administration en date du2026,
Ci-après dénommé « Le CCAS », d'autre part,

PREAMBULE

Le statut des CCAS est régi par les articles L123-4 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles. Afin de lui permettre d'assurer pleinement ses missions, la ville apporte à son CCAS divers concours et services permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et la gestion des moyens respectifs. La ville et le CCAS se sont ainsi mis d'accord pour acter par convention les prestations et concours apportés par la ville de Sorgues au CCAS.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIVIT

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour but de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville de Sorgues au fonctionnement du CCAS.

Cette convention recense toutes les fonctions supports concernées par les concours apportés par la Ville de Sorgues au CCAS et précise les modalités générales de calcul de ces concours et de leur remboursement par le CCAS dans ses annexes.

Article 2 : DEFINITION DES FONCTIONS SUPPORTS

Dans un souci de mutualisation des moyens, le CCAS bénéficie du support régulier des services de la Ville de Sorgues pour l'exercice des 6 fonctions suivantes, qui toutes contribuent au bon fonctionnement quotidien du CCAS et de sa Résidence Autonomie:

- Ressources Humaines,
- Finances,
- Téléphonie et Informatique,
- Services Techniques,
- Courrier,
- Entretien (ménage).

Article 3 : MODALITES FINANCIERES DE REFACTURATION DES FONCTIONS SUPPORTS

Les prestations des fonctions supports sont réalisées par la Ville de Sorgues en régie via ses propres services.

A : les charges directes

Les charges directes liées au fonctionnement du CCAS et de sa Résidence Autonomie sont facturées au CCAS par la Ville de Sorgues.

B : Les charges indirectes

Les charges indirectes seront évaluées par chaque fonction support sur la base d'un forfait.

Les charges directes et indirectes des fonctions supports feront l'objet d'une liquidation sur la base de modalités arrêtées dans les annexes ci-jointes.

Sur la base de cette évaluation, la ville de Sorgues et le CCAS (par l'intermédiaire de son budget principal et de son budget annexe de la Résidence Autonomie) émettront conjointement chacun sur leurs budgets un titre de recette et un mandat. Cette facturation sera réalisée annuellement par la ville de Sorgues.

Article 4 : AUTRES CONCOURS DE LA VILLE DE SORGUES

Le CCAS et sa Résidence Autonomie auront recours au conseil, à l'assistance ou à l'expertise de toutes les autres directions ou services de la Ville de Sorgues, en sus des 6 fonctions supports énoncées à l'article 2.

Ces concours ponctuels et non quantifiables seront apportés par la Ville de Sorgues à titre gratuit.

Article 5 : GESTION DES LOCAUX

La Ville de Sorgues maintient au CCAS l'autorisation d'occupation des locaux, nécessaire à l'exercice des missions de l'établissement public. L'annexe C arrête les conditions de facturation de cette occupation.

La Résidence Autonomie mettant à disposition ses locaux au profit du personnel communal pour la prise des repas, cette mise à disposition fait également l'objet d'une facturation par la Résidence Autonomie à la Ville de Sorgues aux conditions définies à l'annexe C.

Article 6 : MARCHES PUBLICS ET GROUPEMENT DE COMMANDES

Le CCAS dispose de la capacité à gérer ses propres marchés pour les besoins qui lui sont spécifiques.

Par ailleurs, la procédure des groupements de commandes qui peuvent être constitués entre des entités énumérées à l'article 8 du Code des Marchés Publics sera mise en œuvre en tant que de besoin.

Ces groupements de commande feront l'objet de convention constitutive, signée par leurs membres, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le groupement de commande sera mis en œuvre lorsque les besoins du CCAS et de la Ville seront homogènes et au fur et à mesure des dates d'achèvement des marchés Ville de Sorgues actuellement en cours de validité.

Article 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties et pour la durée du mandat des élus de la ville et du CCAS. Elle pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre des instances délibératives, par courrier recommandé avec accusé de réception avec un préavis de 6 mois.

Article 8 : MODALITES DE SUIVI ET DE REVISION DE LA CONVENTION

A : Modalités de suivi et d'évaluation

Un comité de suivi technique rassemblant la Ville de Sorgues et le CCAS pourra se réunir chaque année au cours du 3^{ème} trimestre pour évaluer la mise en œuvre de la convention.

Ce comité de suivi sera composé :

- Pour la Ville de Sorgues : des Directeurs et de leurs collaborateurs des 6 fonctions supports, énoncées à l'article 2.
- Pour le CCAS : des représentants du CCAS et de la Résidence Autonomie.

B : Modalités de révision de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la convention et de ses annexes d'un commun accord entre les parties sera délibérée par les deux assemblées délibérantes des parties.

En cas de modification portant sur la mise en œuvre des 6 fonctions supports mentionnées à l'article 2, les parties conviennent que :

- la partie à l'initiative de la modification informe l'autre partie de son intention par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) six mois au moins avant le 31 décembre de chaque année.

Article 9 : RESPONSABILITES

La ville et le CCAS déclarent avoir souscrit des polices d'assurances garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elles encourent du fait des activités respectives découlant de la présente convention ainsi que des prestations et concours.

Article 10 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties conviennent qu'en cas de litige, et en l'absence de possibilité de trouver un règlement amiable, la juridiction administrative compétente sera le Tribunal Administratif.

Fait, à Sorgues, le
Le Vice-Président du CCAS

.....

Le Maire,

Thierry LAGNEAU.

Les charges supports font l'objet d'une répartition entre le CCAS et sa Résidence Autonomie.

ANNEXE A

Ressources humaines

Nombre de bulletins de salaires émis x 40 €

Finance

Nombre d'écritures x 4 €

Informatique

Forfait de 200 €/mois soit 2 400 €/an pour la maintenance des installations (hors Résidence Autonomie).

Services Techniques

Forfait de 200 €/mois soit 2 400 €/an pour la maintenance du bâtiment (hors CCAS).

Entretien (ménage locaux CCAS hors Résidence Autonomie)

20 € / heure x nombre d'heures sur l'année (coût horaire + produits d'entretien)

Tous ces montants feront l'objet d'une indexation chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre à compter de 2025.

ANNEXE B

Remboursement des fournitures et services, liste non exhaustive :

- Courrier : frais affranchissement, dépôt du courrier du CCAS en Mairie par le facteur
- Téléphonie
- Fournitures de bureau

Tous ces remboursements se feront au coût réel payé par la ville.

ANNEXE C

Locaux du centre administratif mis à disposition au CCAS : 259 m².

Modalités de facturation :

m² x 7€ (chauffage + fluide)

Ce coût est réévalué à compter de l'exercice 2018 en fonction de l'évolution annuelle (T/T-4) du dernier indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Salle de restaurant de la Résidence Autonomie mise à disposition de la Ville de Sorgues : 189 m².

Modalités de facturation :

m² x 7€/mois (chauffage + fluide) x 5.9% (2 heures par jour du lundi au vendredi) x 15% (proportion du personnel municipal qui utilise les lieux sur nombre total de personnes).

Ce coût est réévalué à compter de l'exercice 2018 en fonction de l'évolution annuelle (T/T-4) du dernier indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Personnel de la Résidence Autonomie mis à disposition de la Ville de Sorgues à l'occasion de la prise des repas du personnel municipal à la Résidence Autonomie :

Coût salarial du personnel de la Résidence Autonomie assurant le service des repas le midi x 5.9% (2 heures par jour du lundi au vendredi) x 15% (proportion du personnel municipal qui utilise les lieux sur nombre total de personnes).



Convention mise à disposition de locaux Château PAMARD

Entre

La commune de Sorgues, sis Centre Administratif – CS 50142 – 84706 SORGUES Cedex, représentée par son maire, Monsieur Thierry LAGNEAU, autorisé par la délibération municipale du 30 avril 2026.

D'une part

Et

L'association « CPS84 » Club de Plongée de Sorgues représentée par son Président M. Patrick CHABERT, 247 avenue Paul Floret 84 700 SORGUES

D'autre part

Est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

La présente convention vise à déterminer les conditions dans lesquelles une partie des locaux du Château PAMARD est mise à la disposition de l'association « CPS84 ».

Le Château PAMARD est situé 80 Rue du Badaffier 84700 SORGUES.

Article 2 : Mode d'utilisation

L'Association « CPS84 » dans le cadre de son panel d'activités propose aussi des activités théorétiques et l'organisation de grands événements (assemblée) nécessitant l'utilisation de salle ainsi que le parc du château Pamard.

Ces activités complémentaires de l'association « CPS84 » se pratiqueront dans les locaux du Château PAMARD mis à disposition à cet effet par la commune.

Cette utilisation a été établie en partenariat avec l'association le CASEVS conformément à l'article 2 de la convention qui lie la collectivité à l'association le CASEVS.

Les locaux sont mis à disposition :

- 2 fois par semaine pour les réunions de bureau ou formation théorique
- 1 fois par trimestre pour l'organisation d'évènements

Dans un souci de bonne gestion des salles communales, les dates auxquelles l'association souhaitera utiliser le château Pamard en vue de ses réunions, formations ou autres évènements devront être communiquées a minima une semaine avant l'échéance au service Proximité et Cohésion de la ville.

Concernant les utilisations exceptionnelles, ces dernières devront faire l'objet d'une demande écrite spécifique auprès du maire via le service Proximité et Cohésion qui devra accorder l'occupation par écrit.

L'association s'engage à laisser, à tout moment, libre accès, à la collectivité, des locaux qui sont mis à disposition.

Ces locaux ne pourront être sous-loués ou prêtés par l'association.

Article 3 : Dispositions financières

La mise à disposition de ces locaux s'effectue à titre gratuit.

La mise à disposition des locaux comprend la prise en charge par la collectivité des dépenses de fonctionnement de ces locaux, compte tenu qu'ils sont utilisés par plusieurs associations différentes.

Un état des dépenses relatives au fonctionnement de ces locaux sera établi annuellement par la collectivité. Il sera transmis à l'association qui les intégrera dans son compte d'exploitation au titre des prestations internes.

Article 4 : Assurances

L'association est dans l'obligation de prendre une assurance responsabilité civile et dommages aux biens (dégâts des eaux, incendie) et de fournir une attestation à la commune.

D'autre part, dans le cadre du respect de l'article L 2131-10 du Code général des collectivités territoriales, la commune ne peut renoncer à exercer toute action en responsabilité à l'égard de l'association, pour les dommages que celle-ci pourrait causer.

Article 5 : Durée

La mise à disposition s'effectue à la date à laquelle la convention de mise à disposition devient exécutoire.

Sa durée est d'un an.

La présente convention sera caduque par dissolution de l'association.

Article 6 : Etat des lieux et sécurité

Il sera procédé, contradictoirement, lors de la remise et du rendu des locaux, au contrôle de l'état des lieux, ainsi qu'à un inventaire du matériel et du mobilier mis à disposition.

La collectivité se réserve le droit de faire procéder à ses frais au contrôle de l'état des locaux et de leur utilisation.

En cas de dommage constaté ou de perte, le montant des dégâts sera dû par l'association.

L'association prendra les biens dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir élever de réclamation contre la collectivité.

Ces locaux doivent toujours être utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés et dans le plus grand respect des règles de sécurité.

Article 7 : Résiliation

La collectivité peut mettre fin à la mise à disposition de ces locaux avec un préavis de 1 mois au cas où :

- l'association ne respecterait pas les objectifs liés à son activité
- l'association ne respecterait pas les clauses de la présente convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la demande de mise en demeure (envoyée par la collectivité par lettre recommandée avec accusé de réception), l'association n'aura pas pris les mesures appropriées

La collectivité peut mettre fin à la mise à disposition de ces locaux sans préavis pour tout motif d'intérêt général sans que l'association ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Article 8 : Contentieux

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie de règlement.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Sorgues, le

Pour l'association « CPS84 »
Le Président

Le Maire,

Patrick CHABERT

Thierry LAGNEAU

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant de prolongation

Convention ALSH ACCUEIL ADOLESCENTS

Entre :

La Commune de SORGUES, représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, dont le siège social est situé – CENTRE ADMINISTRATIF, Route d'Entraigues, BP 20310, 84706 SORGUES Cédex

Ci-après désigné « le gestionnaire».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur Christian DELAFOSSE , dont le siège est situé 218 boulevard Pierre Boule, 84049 AVIGNON Cedex 9

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Dans l'attente de la signature de la Convention territoriale globale (Ctg), la Caf prolonge la convention d'objectifs et de financement bénéficiant d'un « bonus territoire » en raison du soutien financier d'une collectivité signataire d'une Ctg.

Ainsi, la structure «ACCUEIL JEUNES » soutenu financièrement par la Caf au titre de la subvention PSO est soutenue par la collectivité SORGUES dont la Ctg doit être renouvelée au cours de l'année 2026.

Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement de L'ACCUEIL JEUNES conclue du 01/01/2022 au 31/12/2025 est modifiée, conformément à ses articles 6-7 suivant selon les conditions fixées dans le présent avenant.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objectif unique de prolonger la convention initiale sans en modifier les conditions.

Les articles 6-7 « La durée et la révision de la convention » est modifié afin de prolonger la convention d'un an. Il est donc rédigé ainsi : « *La présente convention d'objectif et de financement est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2026* »

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes , restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/2026** et jusqu'au **31/12/2026**.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Avignon,

Le 15/01/2026

en 2 exemplaires originaux

La Caf

Le gestionnaire.....

Christian DELAFOSSE
Directeur

Thierry LAGNEAU
Maire

--

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant de prolongation

Convention ALSH PERISCOLAIRE

Entre :

La Commune de SORGUES, représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, dont le siège social est situé – CENTRE ADMINISTRATIF, Route d'Entraigues, BP 20310, 84706 SORGUES Cédex

Ci-après désigné « le gestionnaire».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur Christian DELAFOSSE , dont le siège est situé 218 boulevard Pierre Boule, 84049 AVIGNON Cedex 9

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Dans l'attente de la signature de la Convention territoriale globale (Ctg), la Caf prolonge la convention d'objectifs et de financement bénéficiant d'un « bonus territoire » en raison du soutien financier d'une collectivité signataire d'une Ctg.

Ainsi, la structure « ALSH PERISCOLAIRE » soutenu financièrement par la Caf au titre de la subvention PSO est soutenue par la collectivité SORGUES dont la Ctg doit être renouvelée au cours de l'année 2026.

Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement du PERISCOLAIRE, conclue du 01/01/2022 au 31/12/2025 est modifiée, conformément à ses articles 6 et 7, suivant selon les conditions fixées dans le présent avenant.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objectif unique de prolonger la convention initiale sans en modifier les conditions.

Les articles 6 et 7 « La durée et la révision de la convention » est modifié afin de prolonger la convention d'un an. Il est donc rédigé ainsi : « *La présente convention d'objectif et de financement est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2026* »

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/2026** et jusqu'au **31/12/2026**.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Avignon,

Le 15/01/2026

en 2 exemplaires originaux

La Caf

Le gestionnaire.....

Christian DELAFOSSE
Directeur

Thierry LAGNEAU
Maire

--

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



**Avenant de prolongation
Convention LAEP**

Entre :

La Commune de SORGUES, représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, dont le siège social est situé – CENTRE ADMINISTRATIF, Route d'Entraigues, BP 20310, 84706 SORGUES Cédex

Ci-après désigné «..... ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur Christian DELAFOSSE , dont le siège est situé 218 boulevard Pierre Boule, 84049 AVIGNON Cedex 9

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Dans l'attente de la signature de la Convention territoriale globale (Ctg), la Caf prolonge la convention d'objectifs et de financement bénéficiant d'un « bonus territoire » en raison du soutien financier d'une collectivité signataire d'une Ctg.

Ainsi, la structure LAEP LA DETENTE soutenu financièrement par la Caf au titre de la subvention PSO est soutenue par la collectivité SORGUES dont la Ctg doit être renouvelée au cours de l'année 2026.

Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement du LAEP conclue du 01/01/2022 au 31/12/2025 est modifiée, conformément à son article 8, suivant selon les conditions fixées dans le présent avenant.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objectif unique de prolonger la convention initiale sans en modifier les conditions.

L'article 8« La durée et la révision de la convention » est modifié afin de prolonger la convention d'un an. Il est donc rédigé ainsi : « *La présente convention d'objectif et de financement est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2026* »

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes , restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/2026** et jusqu'au **31/12/2026**.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Avignon,

Le 27/01/2026

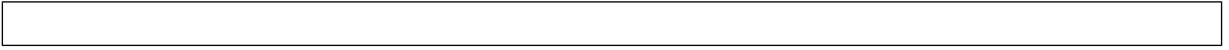
en 2 exemplaires originaux

La Caf

Le gestionnaire.....

Christian DELAFOSSE
Directeur

Thierry LAGNEAU
Maire



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant

Prestation de service obligatoire

sélectionner la prestation concernée

« AGC » « ACF »

Année : 2026-2028
Gestionnaire : COMMUNE DE SORGUES
Structure : ...CENTRE SOCIAL CESAM
Identifiant contrat 5635-76493-2
Code pièces – Famille / Type : monter convention /convention

Entre :

Le CENTRE SOCIAL CESAM (*collectivité territoriale*,)
Dont le siège social est situé . Route d'ENTRAIGUES – BP 20310-84706 SORGUES CEDEX
Représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU
En sa qualité de : Maire

Ci-après désigné « le gestionnaire »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur en exercice, Monsieur Christian DELAFOSSE, dont le siège est situé 218 Boulevard Pierre Boulle, 84049 AVIGNON Cedex 09,

Ci-après désignée « la Caf ».

La convention d'objectif et de financement AGC et ACF, signée le 20/01/2025. est modifiée, d'un commun accord des parties, selon les modalités du présent avenant :

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement des subventions.
L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Le versement de la (s) subvention (s) « AGC et ACF » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits et de la production des justificatifs précisés dans la convention.

Concernant le versement d'acompte relatif à la subvention « AGC et ACF »

la Caf versera :

Un 1er acompte de 40% du montant prévisionnel N à la transmission des données prévisionnelles, avant la transmission des données définitives de N-1 ;

Un second acompte de **30 %** de sorte que la somme des acomptes versés en N ne dépasse pas 70% du montant prévisionnel..

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/ 2026** et jusqu'à la fin de la convention en cours.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

en 2 exemplaires originaux

Fait à Avignon, le 27//01/2026

Le JJ/MM/201A

La Caf

Le gestionnaire

**Christian Delafosse
Directeur**

**Thierry LAGNEAU
Maire**

--

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant Prestation de service obligatoire

sélectionner la prestation concernée

« LAEP »

Année : 2026-2026
Gestionnaire : COMMUNE DE SORGUES
Structure : ...LAEP LA DETENTE
Identifiant contrat 5635-55920-3
Code pièces – Famille / Type : monter convention /convention

Entre :

La Commune de Sorgues (*collectivité territoriale,*) *gestionnaire du LAEP LA DETENTE*
Dont le siège social est situé . Route d'ENTRAIGUES – BP 20310-84706 SORGUES CEDEX
Représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU
En sa qualité de : Maire

Ci-après désigné « le gestionnaire »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur en exercice, Monsieur Christian DELAFOSSE, dont le siège est situé 218 Boulevard Pierre Boulle, 84049 AVIGNON Cedex 09,

Ci-après désignée « la Caf ».

La convention d'objectif et de financement LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS, signée le 11/07/2022. est modifiée, d'un commun accord des parties, selon les modalités du présent avenant :

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement des subventions.
L'article 3.2 de la convention est modifié comme suit :

Le versement de la (s) subvention (s) « LAEP » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits et de la production des justificatifs précisés dans la convention.

Concernant le versement d'acompte relatif à la subvention « LAEP »

la Caf versera :

Un 1er acompte de 40% du montant prévisionnel N à la transmission des données prévisionnelles, avant la transmission des données définitives de N-1 ;

Un second acompte de **30 %** de sorte que la somme des acomptes versés en N ne dépasse pas 70% du montant prévisionnel..

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/ 2026** et jusqu'à la fin de la convention en cours.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

en 2 exemplaires originaux

Fait à Avignon, le 27//01/2026

Le JJ/MM/201A

La Caf

Le gestionnaire

Christian Delafosse
Directeur

Thierry LAGNEAU
Maire

--

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant

Prestation de service obligatoire

sélectionner la prestation concernée

« RPE »

Année : 2026-2026

Gestionnaire : COMMUNE DE SORGUES

Structure : ...RPE DE SORGUES

Identifiant contrat 5635-50810-2

Code pièces – Famille / Type : monter convention /convention

Entre :

La Commune de Sorgues (*collectivité territoriale,*) *gestionnaire du RPE*
Dont le siège social est situé . Route d'ENTRAIGUES – BP 20310-84706 SORGUES CEDEX
Représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU
En sa qualité de : Maire

Ci-après désigné « le gestionnaire »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur en exercice, Monsieur Christian DELAFOSSE, dont le siège est situé 218 Boulevard Pierre Boulle, 84049 AVIGNON Cedex 09,

Ci-après désignée « la Caf ».

La convention d'objectif et de financement RELAIS PETITE ENFANCE, signée le 26/01/2023. est modifiée, d'un commun accord des parties, selon les modalités du présent avenant :

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement des subventions. L'article 3.4 de la convention est modifié comme suit :

Le versement de la (s) subvention (s) « RPE » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits et de la production des justificatifs précisés dans la convention.

Concernant le versement d'acompte relatif à la subvention « RPE »

la Caf versera :

Un 1er acompte de 40% du montant prévisionnel N à la transmission des données prévisionnelles, avant la transmission des données définitives de N-1 ;

Un second acompte de **30 %** de sorte que la somme des acomptes versés en N ne dépasse pas 70% du montant prévisionnel..

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/ 2026** et jusqu'à la fin de la convention en cours.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

en 2 exemplaires originaux

Fait à Avignon, le 22//01/2026

Le JJ/MM/201A

La Caf

Le gestionnaire

**Christian Delafosse
Directeur**

**Thierry LAGNEAU
Maire**

--

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant

Prestation de service obligatoire

sélectionner la prestation concernée

« PS JEUNES »

Année : 2026-2028

Gestionnaire : COMMUNE DE SORGUES

Structure : ...CENTRE SOCIAL CESAM STRUCTURE JEUNESSE

Identifiant contrat 5635-58641-2

Code pièces – Famille / Type : monter convention /convention

Entre :

Le CENTRE SOCIAL CESAM (*collectivité territoriale,*) *gestionnaire de la STRUCTURE JEUNESSE*
Dont le siège social est situé . Route d'ENTRAIGUES – BP 20310-84706 SORGUES CEDEX
Représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU
En sa qualité de : Maire

Ci-après désigné « le gestionnaire »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur en exercice, Monsieur Christian DELAFOSSE, dont le siège est situé 218 Boulevard Pierre Boulle, 84049 AVIGNON Cedex 09,

Ci-après désignée « la Caf ».

La convention d'objectif et de financement STRUCTURE JEUNESSE, signée le 25/06/2025. est modifiée, d'un commun accord des parties, selon les modalités du présent avenant :

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement des subventions. L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Le versement de la (s) subvention (s) « STRUCTURE JEUNESSE » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits et de la production des justificatifs précisés dans la convention.

Concernant le versement d'acompte relatif à la subvention « STRUCTURE JEUNESSE »

la Caf versera :

Un 1er acompte de 40% du montant prévisionnel N à la transmission des données prévisionnelles, avant la transmission des données définitives de N-1 ;

Un second acompte de **30 %** de sorte que la somme des acomptes versés en N ne dépasse pas 70% du montant prévisionnel..

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/ 2026** et jusqu'à la fin de la convention en cours.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

en 2 exemplaires originaux

Fait à Avignon, le 27//01/2026

Le JJ/MM/201A

La Caf

Le gestionnaire

**Christian Delafosse
Directeur**

**Thierry LAGNEAU
Maire**

--

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant

Prestation de service obligatoire

sélectionner la prestation concernée

« chargé(e) de coopération »

Année : 2026-2026

Gestionnaire : COMMUNE DE SORGUES

Structure : ...CHARGE DE COOPERATION

Identifiant contrat 5635-70658-1

Code pièces – Famille / Type : monter convention /convention

Entre :

La Commune de Sorgues (*collectivité territoriale,*)
Dont le siège social est situé . Route d'ENTRAIGUES – BP 20310-84706 SORGUES CEDEX
Représentée par Monsieur Thierry LAGNEAU
En sa qualité de : Maire

Ci-après désigné « le gestionnaire »

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, représentée par son Directeur en exercice, Monsieur Christian DELAFOSSE, dont le siège est situé 218 Boulevard Pierre Boulle, 84049 AVIGNON Cedex 09,

Ci-après désignée « la Caf ».

La convention d'objectif et de financement CHARGE DE COOPERATION signée le 11/10/2022. est modifiée, d'un commun accord des parties, selon les modalités du présent avenant :

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités de versement des subventions. L'article 3 de la convention est modifié comme suit :

Le versement de la (s) subvention (s) « CHARGE DE COOPERATION » est effectué sous réserve des disponibilités de crédits et de la production des justificatifs précisés dans la convention.

Concernant le versement d'acompte relatif à la subvention « CHARGE DE COOPERATION»

la Caf versera :

Un 1er acompte de 40% du montant prévisionnel N à la transmission des données prévisionnelles, avant la transmission des données définitives de N-1 ;

Un second acompte de **30 %** de sorte que la somme des acomptes versés en N ne dépasse pas 70% du montant prévisionnel..

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son (ses) éventuels précédents avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **01/01/ 2026** et jusqu'à la fin de la convention en cours.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

en 2 exemplaires originaux

Fait à Avignon, le 27//01/2026

Le JJ/MM/201A

La Caf

Le gestionnaire

Christian Delafosse
Directeur

Thierry LAGNEAU
Maire

--

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PINEDE AU CASEVS

Entre,

La commune de Sorgues, sis Centre Administratif – CS 50142– 84706 SORGUES Cedex, représentée par son maire, Monsieur Thierry LAGNEAU, autorisé par la délibération municipale du 30 avril 2026.

D'une part
Et

Le centre d'animation socio-éducative de la ville de Sorgues (CASEVS), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé au château Pamard, 80 rue du badaffier 84700 Sorgues, représentée par sa présidente Madame Monique LAPORTE.

D'autre part

Il est convenu ce qui suit

OBJET DE L'AVENANT

Lors du conseil municipal du mois de juin 2025, la commune a délibéré la convention d'objectifs et de moyen avec le CASEVS pour notamment l'utilisation de certains locaux. Lors de cette séance a été votée l'utilisation de l'école la Pinède. Cette mise à disposition a été consentie pour la période des vacances d'été. Une augmentation des effectifs 3-6 ans sur la période des petites vacances oblige le Casevs à faire une demande d'utilisation pour cette période aussi.

MODIFICATION INTRODUITE PAR L'AVENANT

L'article 1 de la convention est ainsi modifié :

« Article 1 :

La collectivité met à la disposition du CASEVS pendant les petites et grandes vacances, les salles de l'école la Pinède. Cet ensemble a une capacité d'accueil de 100 personnes
Ces locaux sont mis à disposition du CASEVS usage exclusif de centre de loisirs »

Les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant restent en vigueur.

Fait à Sorgues, le

Mme LAPORTE Monique

Le Maire,

Présidente de l'association

Thierry LAGNEAU



CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE
DE LA VILLE DE SORGUES
(C.A.S.E.V.S.)

**CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION ANNUELLE DU VEHICULE SANS CHAUFFEUR
SUIVANT
FORD TRANSIT 9 PLACES IMMATRICULE GR-452-SK**

ENTRE:

Le CASEVS, représenté par sa Présidente Mme Monique LAPORTE, 80 Chemin du Badaffier
Château Pamard 84700 Sorgues.

ET :

Le Demandeur

Nom : LAGNEAU Prénom : THIERRY

Adresse : MAIRIE DE SORGUES 80 Route d'entraigues 84700 SORGUES

Au titre de : MAIRIE DE SORGUES

Les parties à la présente convention, exposent ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le CASEVS met à disposition du demandeur, un véhicule capable de transporter 8 personnes, sans le conducteur.

Ce véhicule sera mis à disposition sans chauffeur pour la période suivant : 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Cette utilisation est effectuée pour des déplacements en lien avec son activité. En aucune manière, elle ne peut être faite en concurrence avec l'activité des taxis et des transports publics.



ASSOCIATION LOI 1901, ENREGISTRÉE SOUS LE N° 202340

VILLE DE SORGUES
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

80, RUE DU BADAFFIER - CHATEAU PAMARD - 84700 SORGUES
TÉL. 04 90 39 71 05

ARTICLE 2 : Etendue de l'autorisation de mise à disposition

Le CASEVS autorise le demandeur, à utiliser le véhicule référencée ci-dessus, aux conditions suivantes :

- Le chauffeur doit être âgé de plus de 21 ans
- Le chauffeur identifié par le demandeur doit être titulaire du permis B en cours de validité
- Le chauffeur doit avoir obtenu son permis de conduire depuis plus de trois ans
- Les déplacements doivent s'effectuer sur le territoire national.
-

ARTICLE 3 : Modalités de mise à disposition et de restitution

Mise à disposition du véhicule

- Le véhicule sera stationné dans le parking du Château Pamard.
- Les clefs du véhicule seront remises par un responsable à un représentant du demandeur.
- La fiche technique d'état des lieux sera remplie au moment de la mise à disposition et à la restitution du véhicule.

ARTICLE 4 : Condition d'utilisation

L'utilisateur devra :

- Veiller au bon usage du véhicule,
- Restituer le véhicule dans l'état de propreté identique à celui dont il était au moment de l'emprunt.

Il sera interdit de fumer, boire ou manger à l'intérieur du véhicule.

ARTICLE 5 : Participation financière

Le véhicule devra être rendu avec le plein de carburant.
Le véhicule est prêté à titre gracieux.

ARTICLE 6 : Frais complémentaires éventuels

Seront à la charge du demandeur :

- La contravention et amendes diverses imputables à la garde et à l'utilisation du véhicule,
- Les frais éventuels de parking.
- Les dégradations éventuellement constatées lors de l'état des lieux établi à la restitution du véhicule.
-

ARTICLE 7 : Mise en cause de la responsabilité de l'utilisateur

Le non-respect de la présente convention pourra entraîner la résiliation de la convention avec le demandeur concerné.

ARTICLE 8 : Couverture des risques

- Le véhicule est assuré auprès de la compagnie d'assurance AXA sous le numéro de contrat 0000021776952104
- Le demandeur fournira une copie du contrat d'assurance « Responsabilité Civile ».
- Le demandeur fournira une attestation sur l'honneur de validité de son permis.
- En cas de vol, dégradation, accident ou toute négligence survenus au cours d'une sortie, le CASEVS se réserve le droit de se retourner contre l'utilisateur, afin de couvrir les dépenses engendrées.
- La responsabilité du demandeur sera engagée en cas de manquement au Code de la route (Notamment : conducteur non habilité, taux d'alcoolémie supérieur à la norme autorisée, non port de la ceinture de sécurité, équipements enfants,).

ARTICLE 9 : Obligation en cas de vol ou d'accident

L'utilisateur s'engage à respecter les deux obligations suivantes :

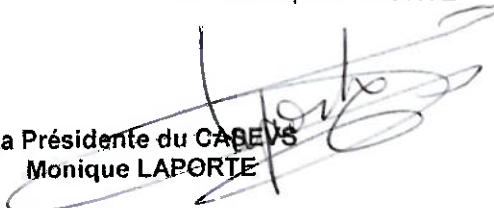
- Déclarer immédiatement le vol ou la tentative de vol du véhicule aux autorités de police ou de gendarmerie, ainsi qu'au CASEVS
- Déclarer immédiatement et par tout moyen au CASEVS, tout accident de la circulation relatif au véhicule et remettre un exemplaire lisible du constat amiable rempli et signé par les deux parties ainsi que les coordonnées des témoins s'il y a lieu. En cas d'accident sans tiers, le conducteur du véhicule devra remplir seul un constat amiable faisant état des circonstances exactes du sinistre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, à Sorgues, le 23 janvier 2026

Le demandeur
Nom, Prénom
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

 De Maire,
Thierry Lagneau

La Présidente du CASEVS
Mme Monique LAPORTE


La Présidente du CASEVS
Monique LAPORTE



CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE
DE LA VILLE DE SORGUES
(C.A.S.E.V.S.)

**CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION ANNUELLE DU VEHICULE SANS CHAUFFEUR
SUIVANT
RENAULT TRAFIC 9 PLACES IMMATRICULE DS-243-GS**

ENTRE:

Le CASEVS, représenté par sa Présidente Mme Monique LAPORTE, 80 Chemin du Badaffier
Château Pamard 84700 Sorgues.

ET :

Le Demandeur

Nom : LAGNEAU Prénom : THIERRY

Adresse : MAIRIE DE SORGUES 80 Route d'entraigues 84700 SORGUES

Au titre de : MAIRIE DE SORGUES

Les parties à la présente convention, exposent ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le CASEVS met à disposition du demandeur, un véhicule capable de transporter 8 personnes, sans le conducteur.

Ce véhicule sera mis à disposition sans chauffeur pour la période suivant : 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Cette utilisation est effectuée pour des déplacements en lien avec son activité. En aucune manière, elle ne peut être faite en concurrence avec l'activité des taxis et des transports publics.



ASSOCIATION LOI 1901, ENREGISTRÉE SOUS LE N° 202340

VILLE DE SORGUES
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

80, RUE DU BADAFFIER - CHATEAU PAMARD - 84700 SORGUES
TÉL. 04 90 39 71 05

ARTICLE 2 : Etendue de l'autorisation de mise à disposition

Le CASEVS autorise le demandeur, à utiliser le véhicule référencée ci-dessus, aux conditions suivantes :

- Le chauffeur doit être âgé de plus de 21 ans
- Le chauffeur identifié par le demandeur doit être titulaire du permis B en cours de validité
- Le chauffeur doit avoir obtenu son permis de conduire depuis plus de trois ans
- Les déplacements doivent s'effectuer sur le territoire national.
-

ARTICLE 3 : Modalités de mise à disposition et de restitution

Mise à disposition du véhicule

- Le véhicule sera stationné dans le parking du Château Pamard.
- Les clefs du véhicule seront remises par un responsable à un représentant du demandeur.
- La fiche technique d'état des lieux sera remplie au moment de la mise à disposition et à la restitution du véhicule.

ARTICLE 4 : Condition d'utilisation

L'utilisateur devra :

- Veiller au bon usage du véhicule,
- Restituer le véhicule dans l'état de propreté identique à celui dont il était au moment de l'emprunt.

Il sera interdit de fumer, boire ou manger à l'intérieur du véhicule.

ARTICLE 5 : Participation financière

Le véhicule devra être rendu avec le plein de carburant.
Le véhicule est prêté à titre gracieux.

ARTICLE 6 : Frais complémentaires éventuels

Seront à la charge du demandeur :

- La contravention et amendes diverses imputables à la garde et à l'utilisation du véhicule,
- Les frais éventuels de parking.
- Les dégradations éventuellement constatées lors de l'état des lieux établi à la restitution du véhicule.
-

ARTICLE 7 : Mise en cause de la responsabilité de l'utilisateur

Le non-respect de la présente convention pourra entraîner la résiliation de la convention avec le demandeur concerné.

ARTICLE 8 : Couverture des risques

- Le véhicule est assuré auprès de la compagnie d'assurance AXA sous le numéro de contrat 6773248104.
- Le demandeur fournira une copie du contrat d'assurance « Responsabilité Civile ».
- Le demandeur fournira une attestation sur l'honneur de validité de son permis.
- En cas de vol, dégradation, accident ou toute négligence survenus au cours d'une sortie, le CASEVS se réserve le droit de se retourner contre l'utilisateur, afin de couvrir les dépenses engendrées.
- La responsabilité du demandeur sera engagée en cas de manquement au Code de la route (Notamment : conducteur non habilité, taux d'alcoolémie supérieur à la norme autorisée, non port de la ceinture de sécurité, équipements enfants,).

ARTICLE 9 : Obligation en cas de vol ou d'accident

L'utilisateur s'engage à respecter les deux obligations suivantes :

- Déclarer immédiatement le vol ou la tentative de vol du véhicule aux autorités de police ou de gendarmerie, ainsi qu'au CASEVS
- Déclarer immédiatement et par tout moyen au CASEVS, tout accident de la circulation relatif au véhicule et remettre un exemplaire lisible du constat amiable rempli et signé par les deux parties ainsi que les coordonnées des témoins s'il y a lieu. En cas d'accident sans tiers, le conducteur du véhicule devra remplir seul un constat amiable faisant état des circonstances exactes du sinistre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, à Sorgues, le 23 janvier 2026

Le demandeur
Nom, Prénom
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

La Présidente du CASEVS

Mme Monique LAPORTE



Le Maire
Thierry Lagneau

La Présidente du CASEVS
Monique LAPORTE



CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE
DE LA VILLE DE SORGUES
(C.A.S.E.V.S.)

**CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION ANNUELLE DU VEHICULE
RENAULT MASTER 16 PLACES IMMATRICULE AA-184-BR
SANS CHAUFFEUR**

ENTRE:

Le CASEVS, représenté par sa Présidente Mme Monique LAPORTE 80 Chemin du Badaffier
Château Pamard 84700 Sorgues.

ET :

Le Demandeur

Nom : LAGNEAU Prénom : Thierry

Adresse : MAIRIE DE SORGUES 80 Route d'entraigues 84700 SORGUES

Au titre de : MAIRIE DE SORGUES

Les parties à la présente convention, exposent ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Le CASEVS met à disposition du demandeur, un véhicule capable de transporter 15 personnes, sans le conducteur.

Ce véhicule sera mis à disposition sans chauffeur pour la période suivante : Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Cette utilisation est effectuée pour des déplacements en lien avec son activité. En aucune manière, elle ne peut être faite en concurrence avec l'activité des taxis et des transports publics.



ASSOCIATION LOI 1901, ENREGISTRÉE SOUS LE N° 202340

VILLE DE SORGUES
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

80, RUE DU BADAFFIER - CHATEAU PAMARD - 84700 SORGUES
TÉL. 04 90 39 71 05

ARTICLE 2 : Etendue de l'autorisation de mise à disposition

Le CASEVS autorise le demandeur, à utiliser le véhicule référencée ci-dessus, aux conditions suivantes :

- Le chauffeur doit être âgé de plus de 21 ans
- Le chauffeur identifié par le demandeur doit être titulaire du permis D en cours de validité
- Le chauffeur identifié par le demandeur doit être titulaire de la FIMO ou équivalence
- Le chauffeur identifié par le demandeur doit être titulaire de la FCO en cours de validité
- Le chauffeur doit avoir obtenu son permis de conduire depuis plus de trois ans
- Les déplacements doivent s'effectuer sur le territoire national.

ARTICLE 3 : Modalités de mise à disposition et de restitution

Mise à disposition du véhicule

- Le véhicule sera stationné dans le parking du Château Pamard.
- Les clefs du véhicule seront remises par un responsable à un représentant du demandeur.
- La fiche technique d'état des lieux sera remplie au moment de la mise à disposition et à la restitution du véhicule.

ARTICLE 4 : Condition d'utilisation

L'utilisateur devra :

- Veiller au bon usage du véhicule,
- Restituer le véhicule dans l'état de propreté identique à celui dont il était au moment de l'emprunt.

Il sera interdit de fumer, boire ou manger à l'intérieur du véhicule.

ARTICLE 5 : Participation Financière

Le véhicule est gracieusement mis à disposition par le CASEVS

Le véhicule devra être rendu avec le plein de carburant.

ARTICLE 6 : Frais complémentaires éventuels

Seront à la charge du demandeur :

- En cas d'accident ou de vol un montant de 70€ sera demandé pour couvrir la franchise de l'assurance du CASEVS
- Les contraventions et amendes diverses imputables à la garde et à l'utilisation du véhicule,
- Les frais éventuels de parking.
- Les dégradations éventuellement constatées lors de l'état des lieux établi à la restitution du véhicule.

ARTICLE 7 : Mise en cause de la responsabilité de l'utilisateur

Le non-respect de la présente convention pourra entraîner la résiliation de la convention avec le demandeur concerné.

ARTICLE 8 : Couverture des risques

- Le véhicule est assuré auprès de la compagnie d'assurance MAIF, sous le numéro de contrat 3424671 B
- Le demandeur fournira une copie du contrat d'assurance « Responsabilité Civile », ainsi que la copie du permis de conduire en cours de validité du ou des chauffeurs nommément identifiés comme étant :
- En cas de vol, dégradation, accident ou toute négligence survenus au cours d'une sortie, le CASEVS se réserve le droit de se retourner contre l'utilisateur, afin de couvrir les dépenses engendrées.
- La responsabilité du demandeur sera engagée en cas de manquement au Code de la route (Notamment : conducteur non habilité, taux d'alcoolémie supérieur à la norme autorisée, non port de la ceinture de sécurité, équipements enfants,).

ARTICLE 9 : Obligation en cas de vol ou d'accident

L'utilisateur s'engage à respecter les deux obligations suivantes :

- Déclarer immédiatement le vol ou la tentative de vol du véhicule aux autorités de police ou de gendarmerie, ainsi qu'au CASEVS
- Déclarer immédiatement et par tout moyen au CASEVS, tout accident de la circulation relatif au véhicule et remettre un exemplaire lisible du constat amiable rempli et signé par les deux parties ainsi que les coordonnées des témoins s'il y a lieu. En cas d'accident sans tiers, le conducteur du véhicule devra remplir seul un constat amiable faisant état des circonstances exactes du sinistre.

Fait pour servir et valoir ce que de droit, à Sorgues, 23 janvier 2026

Le demandeur
Thierry LAGNEAU
Maire de la Ville de Sorgues

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



La Présidente du CASEVS
Mme Monique LAPORTE

La Présidente du CASEVS
Monique LAPORTE



AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN OU DE PLUSIEURS FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

ENTRE la Mairie de Sorgues représentée par le Maire Mr Thierry LAGNEAU, autorisé par la délibération N° ... du conseil municipal du 30 avril 2026 d'une part,

ET l'Association Municipale pour le Développement du Sport représentée par le Président Monsieur Lionel LACOTTE D'autre part,

Préambule : la Mairie et l'AMDS se sont entendues en vue de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial supplémentaire

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TENEUR DES MODIFICATIONS A LA CONVENTION

- **1 agent de catégorie C** sera mis à disposition de l'AMDS, en vue de l'animation de cours sportifs, chaque lundi pour une durée d'une heure pendant une période de 6 mois. Cette mise à disposition sera tacitement reconductible sauf opposition de l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

La mise à disposition se fera néanmoins sous réserve du maintien de l'ouverture de la structure d'origine de l'agent (accueil jeunes).

ARTICLE 2 : LES AUTRES CLAUSES DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGEES

Le Maire

L'association,

Le

Le



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION de Monsieur René LABRADOR, adjoint technique

Entre

La Mairie de SORGUES représentée par son Maire, Monsieur Thierry LAGNEAU,

Et

La Résidence Autonomie Le Ronquet, CCAS de Sorgues représentée par son Président Monsieur Thierry LAGNEAU,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition :

A compter du 1^{er} Mai 2026 la Mairie de Sorgues met Monsieur René LABRADOR à disposition de la Résidence Autonomie Le Ronquet, CCAS de Sorgues, pour une durée de cinq mois, à raison de 30 % du temps de travail afin d'exercer les fonctions de gardien.

ARTICLE 2 : Conditions d'emploi :

Le travail de Monsieur René LABRADOR est organisé par la Résidence autonomie/CCAS dans les conditions suivantes :

Durée hebdomadaire moyenne de travail annualisée : 10h30/ semaine

Description précise du déroulement de l'activité : gardiennage et intervention auprès des résidents de la structure.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) de Monsieur René LABRADOR est gérée par la Mairie de Sorgues.

ARTICLE 3 : Remboursement :

Dans le cadre de la mutualisation des moyens et de la solidarité entre la ville et son établissement de rattachement, pendant la durée de la mise à disposition, la rémunération de Monsieur René LABRADOR ne fera l'objet d'aucun remboursement par la résidence autonomie auprès de la ville de Sorgues.

ARTICLE 4 : Contrôle et évaluation de l'activité :

Un rapport sur la manière de servir de Monsieur René LABRADOR sera établi après entretien individuel par la Résidence autonomie une fois par an et transmis à l'agent, qui pourra y apporter ses observations.

En cas de faute disciplinaire la Mairie de Sorgues est saisie par la résidence autonomie Le Ronquet,

ARTICLE 5 : Fin de la mise à disposition :

La mise à disposition de Monsieur René LABRADOR peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 1 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de deux mois avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé(e), de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil,

ARTICLE 6 : Contentieux :

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes,

La présente convention sera :

- Notifiée à l'intéressée.

Fait en double exemplaire, à Sorgues le,

Le Maire,

Le Président de la Résidence Autonomie
Le Ronquet / CCAS de Sorgues,

Thierry LAGNEAU

Thierry LAGNEAU



**AVENANT N°3 A LA CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION de
Madame Marlène AUBERT, Adjoint
Administratif Principal de 2^{ème}
classe**



Entre

La Mairie de SORGUES représentée par son Maire, Monsieur Thierry LAGNEAU,

Et

L'association CAP Sorgues représentée par son président, Monsieur Serge HURARD,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, le Code général de la fonction publique,

Vu, le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention en date du 2 février 2023 et ses avenants n° 1 et 2 de Madame Marlène AUBERT, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à 21h de la ville de Sorgues, portant mise à disposition auprès de CAP Sorgues, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La durée de la mise à disposition de Madame Marlène AUBERT auprès de CAP Sorgues est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, sur la totalité de son temps de travail (60 % d'un temps complet) afin d'exercer les missions d'accueil téléphonique et de secrétariat.

ARTICLE 2 :

Les autres termes de la convention de mise à disposition en date du de Madame Marlène AUBERT auprès de CAP Sorgues restent inchangés.

ARTICLE 3 :

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes,

Le présent avenant sera :

- Notifié à l'intéressée.

Fait en double exemplaire, à Sorgues le,

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Le Président de la CAP Sorgues,

Serge HURARD